

Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) s'est réunie pour sa 30^e session à Dakar les 26 et 27 novembre 2014, sous la présidence de M. Mankeur Ndiaye, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger.

1. Ouverture des travaux

1.1. Allocution du Président de la Conférence ministérielle

Le président de la Conférence souhaite la bienvenue à tous les participants au Sénégal, pays de la *Teranga* qui a vu naître Léopold Sédar Senghor, dont la vision a été à la base de la création de la Francophonie. Il exprime au Secrétaire général Abdou Diouf son admiration pour les résultats obtenus par l'OIF sous sa direction, jugeant que la vision et la sagesse avec lesquelles il a conduit les destinées de l'Organisation sont à la source de son originalité, de sa visibilité et de son rayonnement ainsi que de la consolidation de l'action de la Francophonie dans le domaine de la paix, de la démocratie et de l'État de droit. Puis il félicite son collègue, le Ministre Raymond Tshibanda, pour le travail accompli par la présidence congolaise depuis le Sommet de Kinshasa.

Notant que le contexte actuel est caractérisé par des menaces pour la paix et la stabilité, sur fond de crise économique aiguë et de changements climatiques menaçant l'avenir de l'humanité, il met l'accent sur la demande des jeunes pour des emplois décents et sur la lutte des femmes contre toute forme de violence. Il déplore, par ailleurs, que l'épidémie à virus Ebola annule les effets du développement dans les pays de la région touchés et appelle à une solidarité agissante envers ces pays, invitant la communauté internationale à continuer de lutter contre ce virus. Il affirme que la dimension économique doit être renforcée afin de créer les conditions d'une coopération plus dynamique au sein de l'espace francophone et de tirer profit du potentiel que représentent les États et gouvernements membres. Il espère que la Stratégie économique pour la Francophonie, qui sera adoptée à Dakar, contribuera à une interaction dynamique entre la paix, la sécurité et le développement permettant de répondre aux défis auxquels font face les populations francophones et, singulièrement, les femmes et les jeunes. Ce sont les raisons qui justifient le choix du Président Macky Sall de consacrer le XV^e Sommet de la Francophonie au thème *Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement*.

Le Ministre Ndiaye rend hommage au travail du comité scientifique désigné pour préparer les instances de Dakar mais également pour organiser de nombreux colloques sur ces questions intéressant le monde francophone. Il salue en outre l'esprit de consensus qui a permis au comité *ad hoc* de rédaction, placé sous présidence sénégalaise, d'aboutir à des textes de qualité. Il rappelle l'architecture de la Déclaration de Dakar autour des trois sous-thèmes suivants :

1. Femmes et jeunes : vecteurs des valeurs francophones ;
2. La Francophonie et les défis de l'emploi, de l'insertion des jeunes et de la valorisation du rôle des femmes comme actrices de développement ;
3. Femmes et jeunes dans les politiques publiques de santé et de développement durable.

Il relève que ces assises offrent l'occasion d'analyser les disparités existantes, d'échanger sur les expériences des États et gouvernements membres et de formuler des recommandations pour relever le pari d'une Francophonie solidaire, à l'écoute de sa population et en particulier des femmes et des jeunes. Après avoir cité les documents stratégiques qui doivent être examinés par la CMF avant d'être soumis à l'attention des chefs d'État et de gouvernement, notamment le Cadre stratégique de la Francophonie, la Stratégie économique et la Stratégie jeunesse, il indique que la CMF sera aussi amenée à adopter la programmation et le budget 2015-2018 de l'OIF, dont il souhaite le renforcement, dans un esprit de solidarité. Il rappelle à cet égard que la coopération est le principe fondateur de l'Organisation qui motive l'intérêt que lui porte la majorité de ses États et gouvernements membres. En formulant le vœu que le Sommet de Dakar permette d'approfondir la réflexion commune sur une Francophonie riche de sa diversité, originale dans ses idéaux et incontournable sur la scène internationale, il déclare ouverts les travaux de la 30^e session de la CMF.

1.2. Constitution du bureau

Le bureau de la CMF est ainsi constitué :

- Présidence : Sénégal ;
- Vice-présidence : Djibouti, Niger, Seychelles ;
- Rapporteur général : Canada Nouveau-Brunswick.

1.3. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

La CMF approuve les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement de ses travaux.

1.4. Adoption du projet de rapport de la 29^e session de la CMF

La CMF adopte le projet de rapport de sa 29^e session sans modification.

2. Rapport de la 93^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)

2.1. Rapport de la 93^e session par le Secrétaire général de la Francophonie

Le Secrétaire général adresse les remerciements du CPF, qu'il préside, aux autorités et au peuple du Sénégal. Il indique que, depuis la dernière session de la CMF, qui a vu la transmission des pouvoirs de la présidence de la République démocratique du Congo (RDC) au Sénégal, le CPF s'est réuni trois fois : le 18 mars et le 27 juin 2014 à Paris, et le 25 novembre à Dakar pour préparer la présente session de la CMF. Ses travaux ont porté à la fois sur le suivi des dossiers politiques et de l'action économique de l'Organisation, des questions de coopération, administratives et financières, incluant la mise en œuvre de son plan de gestion stratégique, des engagements pris au Sommet de Kinshasa et de la préparation des instances de Dakar.

Il relève que l'actualité politique touchant la communauté francophone a suscité des débats nourris au sein du CPF et que certains pays ont fait l'objet d'une attention spécifique :

- la Centrafrique, État suspendu des instances de la Francophonie depuis le 8 avril 2013 et dont la situation sécuritaire et humanitaire suscite de vives préoccupations ;
- la Thaïlande, suspendue depuis juin 2014 à la suite du coup d'État de mai 2014 ;
- Madagascar et la Guinée-Bissau, le CPF ayant levé les mesures de suspension à leur rencontre, et le Mali dont la préservation de l'unité et de la souveraineté demeure un important sujet de préoccupation.

Le CPF a aussi exprimé son inquiétude quant à la situation dans l'Est de l'Ukraine, face à l'exacerbation des tensions et aux risques aggravés de conflit armé majeur, encourageant

vivement la mise en œuvre des Accords de Minsk. Il a en outre noté la rapidité et le caractère consensuel de la transition qui s'est mise en route à la suite de la démission de M. Blaise Compaoré de la présidence du Burkina Faso. Pour tous ces pays, comme pour l'ensemble des pays en crise ou en transition auxquels il porte une attention particulière, il a réitéré sa volonté d'accompagnement en vue du retour à une vie politique apaisée et à un ordre constitutionnel durable. Il a réaffirmé son appui à l'ensemble des initiatives déployées par l'OIF en matière de prévention des conflits et de médiation ainsi qu'aux mesures d'accompagnement des processus électoraux, de transition démocratique ou de consolidation de la paix. Enfin, il s'est alarmé de la propagation de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest et des actes de terrorisme qui frappent l'espace francophone.

S'agissant de la préparation du XV^e Sommet de la Francophonie, à laquelle la session de la veille était largement consacrée, le Secrétaire général expose que les textes de la Déclaration et des résolutions soumis à l'examen de la CMF sont le fruit de nombreuses séances de travail du Comité *ad hoc* de rédaction et des orientations formulées par le CPF. Il énumère les neuf avant-projets de résolution transmis, qui portent respectivement sur :

- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique ;
- la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants ;
- le terrorisme ;
- l'épidémie de la maladie à virus Ebola en cours en Afrique de l'Ouest et les risques d'extension dans l'espace francophone ;
- les faux médicaments et les produits médicaux falsifiés ;
- la promotion du tourisme durable dans les Petits États insulaires en développement ;
- l'éducation bancaire et financière.

Le Conseil a entériné les projets de cadre stratégique 2015-2022, de stratégie économique et de stratégie jeunesse, qui visent à doter la Francophonie de cadres d'action à long terme, à la fois ambitieux et novateurs. Il porte à l'attention de la CMF les avant-projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet. S'agissant des demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet de Dakar, il lui transmet un Avis, qui sera présenté au point correspondant de l'ordre du jour.

Outre ces documents destinés aux chefs d'État et de gouvernement, le Secrétaire général appelle l'attention de la CMF sur les documents qu'il lui revient d'adopter et sur les décisions à prendre :

- le projet de programmation quadriennale 2015-2018 de l'OIF ;
- le projet de résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2015-2018 ;
- le projet de résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2015-2018 de l'OIF au titre de l'année 2015 ;
- le projet de Statuts modifiés du Comité international des Jeux de la Francophonie et la proposition relative au renouvellement des membres du Conseil d'orientation du CIJF ;
- la proposition relative au renouvellement du mandat de M^{me} Louise Otis comme présidente du Tribunal d'appel de l'OIF, ainsi que ceux de M. Joseph Chaoul et de M^{me} Diallo Kaita Kayentao comme assesseurs de ce même tribunal ;
- la proposition de confier à la Cour des comptes du Royaume du Maroc un mandat de quatre ans en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du FMU à compter du 1^{er} janvier 2015.

Au titre des actions déployées dans le domaine de la coopération économique, il mentionne l'action commune de plaider avec le Commonwealth en faveur des pays les plus démunis, mais aussi le succès du processus de Tokyo, qui permet de réunir régulièrement les ministres et responsables des Finances des États et gouvernements membres de la Francophonie en marge des sessions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Il conclut en signalant :

- la tenue à Dakar, du 4 au 6 juin 2014, de la 9^e Conférence des OING et OSC francophones ainsi que les perspectives d'élargissement de cette conférence et d'approfondissement de ses relations avec la Francophonie institutionnelle ;
- la publication du rapport quadriennal *La langue française dans le monde 2014*, qui présente des données et des analyses utiles concernant l'usage de la langue française.

2.2. Débat et décisions

L'ensemble des intervenants ont remercié les autorités et le peuple sénégalais pour leur hospitalité et ont félicité le Sénégal et l'OIF pour l'organisation remarquable de ces assises. Ils ont salué le bilan de la présidence congolaise au cours des deux années écoulées à la tête de l'Organisation, en formulant des vœux de réussite à la présidence sénégalaise pour les deux années à venir. Ils ont rendu un vibrant hommage à l'engagement militant et au travail accompli par le Secrétaire général Abdou Diouf durant ses mandats au service des idéaux de la Francophonie et du rapprochement entre les peuples.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec souligne combien les hôtes du Sommet de Dakar ont su mettre en exergue, à juste titre, que les femmes et les jeunes seront dans l'avenir les acteurs du développement de la Francophonie. Elle relève l'importance de leur offrir un environnement propice à l'État de droit et à la démocratie. À cet égard, elle remercie le Secrétaire général Abdou Diouf d'avoir réitéré l'importance de favoriser le dialogue politique, de consolider les droits de l'Homme et la justice, de conforter l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) et de combattre les extrémismes. Elle note que, sous son magistère, l'Organisation a été présente lors des situations de crise susceptibles de fragiliser les acquis et les valeurs de la Francophonie. Parmi de nombreux exemples, elle cite l'action résolue du Secrétaire général en faveur d'un règlement satisfaisant au conflit interne à Madagascar et la qualité de l'accompagnement de la transition par l'OIF. Elle mentionne également le cas de la Tunisie, où l'OIF a été présente à toutes les phases du cycle ayant débuté fin 2010 et qui a vu l'adoption d'une constitution largement consensuelle. Elle estime que l'OIF peut aussi contribuer utilement à la transition au Burkina Faso et assure le Secrétaire général de la disponibilité des institutions québécoises à cet effet. Elle exhorte à donner aux femmes la chance d'exprimer leurs aspirations en respectant leurs droits les plus fondamentaux et en condamnant les auteurs de violences à leur encontre. Déplorant la recrudescence de ces violences, elle évoque les assassinats perpétrés par les extrémistes de la secte Boko Haram, dont les comportements, non seulement violent toutes les conventions internationales mais fragilisent les tissus sociaux en ciblant les femmes. Elle rappelle à ce propos la *Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes* adoptée en mars 2010, qui souligne que ces violences représentent l'ultime discrimination entre les sexes et doivent être combattues sous toutes leurs formes. Déclarant qu'il faut se montrer implacable envers les violences contre les femmes et les filles, la ministre salue le principe de « tolérance zéro » sous-tendant le plan d'action qui accompagne la déclaration francophone depuis 2013. Elle ajoute qu'à l'approche de la célébration du 20^e anniversaire de la Déclaration de Beijing, le gouvernement du Québec œuvre à faire valoir les enjeux de l'EFH auprès de ses partenaires et prend notamment appui sur les résultats d'un séminaire interparlementaire sur cette question tenu à l'Assemblée nationale du Québec. En conclusion, elle rappelle que le déploiement des interventions de l'Organisation est tributaire de ses ressources et en appelant à focaliser les efforts sur les enjeux cruciaux, tels les droits des femmes, conformément aux priorités énoncées dans le thème du Sommet de Dakar.

Pour la représentante du Maroc, parler de la femme et de la jeunesse en Francophonie en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement, c'est parler de l'avenir de tous les peuples car les femmes et les jeunes constituent les forces vives de tous les pays. Elle déplore que ces groupes sociaux soient souvent considérés comme des fardeaux dont le coût pèserait sur le budget de l'État, cette vision négative empêchant de percevoir qu'ils sont en réalité les outils et les vecteurs du développement. Aussi se félicite-t-elle du thème du Sommet de Dakar, qui présente ces deux groupes comme des facteurs positifs et dynamiques au sein de la société. Elle ajoute que le Maroc, qui place les jeunes et les femmes au premier rang de ses priorités, a adopté en 2011 une nouvelle constitution qui leur permet de peser sur le destin collectif. Faisant allusion à l'aspiration des femmes et des jeunes à la paix et à un avenir professionnel, elle invite l'OIF à répondre à cette préoccupation par la mise en place de programmes économiques. Elle salue le travail réalisé au niveau du CPF et de sa commission économique pour soumettre à l'adoption du Sommet de Dakar une Stratégie économique pour la Francophonie, se félicitant de la participation active de son pays à la conduite de ces travaux. Cet investissement dans une réflexion économique et le souci de sa mise en cohérence avec les politiques nationales est à ses yeux un accomplissement important, qu'il faudra veiller à mettre en œuvre en aidant chaque pays à construire des partenariats fructueux. Elle estime, toutefois, que la prospérité économique ne peut exister que dans la paix, ce qui motive le Maroc à contribuer à la stabilité des États membres de l'OIF. Elle précise que son pays a toujours manifesté son soutien aux initiatives de l'ONU pour la restauration de la paix, notamment en Afrique, et met des contingents militaires à la disposition des opérations de maintien de la paix (OMP). Elle souligne la nécessité d'une approche multidimensionnelle pour faire face à la menace sécuritaire grandissante, notamment dans la région sahélo-saharienne, où des développements inquiétants sont relevés. Face aux discours extrémistes, il lui paraît essentiel d'approfondir encore davantage les programmes éducatifs et culturels, qui favorisent le dialogue, le savoir-être et le savoir-vivre ensemble, comme le Maroc en mène. Elle conclut en exprimant son soutien au Cap-Vert à la suite de l'explosion volcanique qu'il a subie ces derniers jours.

Le chef de délégation du Vietnam se réjouit de la reprise de l'économie mondiale, même si elle reste confrontée à des risques, et salue les efforts de la communauté internationale visant le renforcement de la gouvernance mondiale, de la démocratie et de la transparence. *A contrario*, il évoque la complexité des situations politiques au Moyen-Orient, en Ukraine, au Soudan et en Centrafrique, qui causent d'importantes pertes humaines et matérielles, et qui menacent la paix et la sécurité des régions concernées et du monde entier. Il souligne également, parmi les problèmes d'actualité de première importance, la sécurité alimentaire et les épidémies, dont celle d'Ebola, à laquelle plusieurs pays francophones sont particulièrement exposés. Évoquant la Déclaration de Dakar, qui engagera la Francophonie auprès de la communauté internationale pour trouver des solutions aux problèmes planétaires, il se réjouit des orientations proposées pour s'adapter aux évolutions du monde et rehausser la place de l'Organisation sur la scène internationale. Le Vietnam soutient les efforts de l'OIF en faveur des pays en crise et en sortie de crise ainsi que du renforcement de la participation aux OMP, et les initiatives visant l'accompagnement de ses États membres dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Son gouvernement accorde une attention particulière à la promotion de la coopération économique francophone, notamment à travers la coopération tripartite et Sud-Sud, et appuie l'adoption de la Stratégie économique pour la Francophonie. Il approuve le choix du thème du Sommet de Dakar, en faisant observer que dans tout effort pour rétablir ou maintenir la paix, l'implication des femmes et des jeunes est indispensable. S'agissant de la langue française, il marque son grand intérêt pour le programme Valofrase et pour le Forum mondial de la langue française de Liège. Il termine en évoquant la situation instable en mer de l'Est, carrefour de routes maritimes d'une importance cruciale au niveau mondial. Le Vietnam est préoccupé par l'évolution de cette situation complexe et les tensions constatées ces derniers temps, qui comportent un risque de déclenchement de conflits dans cette partie du monde à tout moment. Il insiste sur la grave atteinte à la sûreté, à la sécurité de navigation maritime et aérienne ainsi qu'aux intérêts politiques et économiques des pays de la région mais aussi du reste du monde puisque les deux tiers des marchandises du monde transitent par la mer de

l'Est. Il propose d'ajouter dans le projet de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone un paragraphe portant sur cette problématique, dont l'objet principal est d'appeler les parties concernées à faire preuve de retenue, à respecter le *statu quo*, à ne pas entreprendre d'actes susceptibles de rendre la situation plus complexe, à ne pas recourir à la force ou menacer d'y recourir, à résoudre les différends par des mesures pacifiques dans le respect du droit international et de la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer. Enfin, il exprime son souhait de recevoir le soutien des pays membres de la Francophonie pour cette proposition.

Le représentant de la Moldavie estime nécessaire d'accroître la popularité de la Francophonie par la mise en œuvre de programmes mobilisateurs qui lui donneront l'image d'une organisation utile et durable. Il note que le français est aujourd'hui la 3^e langue maternelle en Europe et la 10^e langue maternelle à l'échelle mondiale. Il souligne que la langue française offre à un pays comme le sien la chance d'établir des relations de coopération avec d'autres pays, notamment africains. Ainsi, la Francophonie peut être non seulement un cadre privilégié de dialogue Nord-Sud mais aussi de rapprochement entre l'Europe de l'Est et l'Afrique. L'Organisation doit en outre mettre au premier plan de ses préoccupations le développement économique et social des femmes et des jeunes, comme l'y invite le thème du Sommet. L'ambassadeur relève que ces instances se déroulent dans une période mouvementée de l'histoire contemporaine, où tous les continents sont confrontés à de nombreux problèmes politiques, sécuritaires, économiques, sociaux et écologiques. En Afrique, la famine, la pauvreté et la pression démographique sont amplifiées par les conséquences de la crise économique mondiale et par la montée des tensions inter-ethniques et inter-religieuses. En Europe orientale, l'évolution du conflit dans le Donbass ukrainien suscite des inquiétudes ; le gouvernement moldave, préoccupé par ce contentieux, espère que les pays francophones et la communauté internationale continueront à suivre ce dossier en appuyant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'ambassadeur rappelle que ce qui se déroule dans ce pays n'est pas un sujet régional ou européen mais un véritable défi pour la paix et la stabilité mondiales. Il évoque par ailleurs les confrontations interconfessionnelles sans précédent au Proche-Orient et la montée du fondamentalisme religieux, qui se traduit notamment par des persécutions à l'encontre de la communauté chrétienne. Ces abus lui paraissent devoir être condamnés par la communauté internationale et il est d'avis que l'OIF, en raison de sa vocation multiculturelle et de son étendue géographique, a son mot à dire sur toutes ces situations qui fragilisent la stabilité et la bonne entente entre les peuples. Il appelle l'attention sur les efforts du gouvernement moldave pour trouver une solution au dossier épineux du séparatisme de la région transnistrienne, en formulant l'espoir que son pays parviendra à sauvegarder son unité territoriale ; il compte sur le soutien de la famille européenne dans ce combat diplomatique. Enfin, il remercie tous les pays francophones d'Europe ayant soutenu la Moldavie dans ses avancées vers le statut de pays associé à l'Union européenne.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Togo indique que son pays supervise la lutte contre la maladie de la fièvre endémique à virus Ebola depuis le Sommet de la Cédéao d'Accra et se félicite de l'intérêt que l'OIF accorde à ce fléau. Il appuie le projet de résolution soumis à ce sujet, tout en rappelant quelques fondamentaux, à commencer par la nécessité de solidarité envers les malades et celle d'éviter la stigmatisation des citoyens issus des pays touchés. À cet égard, le Togo poursuit ses efforts pour convaincre les partenaires de la région de ne pas systématiser la fermeture des frontières. Le ministre relève en outre l'insuffisance du financement des projets de lutte contre le virus et précise que la solidarité envers les pays touchés peut prendre plusieurs formes : aide sanitaire, formation du personnel de santé, soutien logistique, etc. Il remercie tout particulièrement la France, Cuba et l'Inde pour l'aide apportée. En conclusion, il exprime la reconnaissance de son gouvernement pour l'accompagnement, par l'OIF et les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, du processus électoral au Togo dans le passé et saisit cette occasion pour solliciter à nouveau leur engagement afin que l'élection présidentielle togolaise de 2015 se déroule dans les meilleures conditions de transparence, d'équité et de démocratie.

Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi salue les progrès accomplis par l'OIF au cours des deux dernières années. Revenant sur la participation des pays francophones aux troupes de maintien de la paix dans le monde, il rappelle que ce thème a fait l'objet de débats et de recommandations lors de la réunion tenue à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations unies de 2013. Dans la poursuite de cet objectif, le Burundi a envoyé le deuxième contingent le plus important en Somalie, avec environ 6 000 hommes, et assure aujourd'hui le commandement de l'Amisom, qui a récupéré plus de 80% du territoire et 14 villes stratégiques et localités aux dépens des terroristes Al-Shabaab. Le ministre indique avoir assisté au Danemark à une conférence ministérielle de haut niveau sur la paix et la stabilité en Somalie. En RCA, le Burundi a déployé un important contingent de soldats et de policiers et participe également aux forces onusiennes de maintien de la paix au Soudan, en Côte d'Ivoire et en Haïti. En remerciant le Secrétaire général pour son soutien aux initiatives du Burundi en faveur du rayonnement de la langue française et des valeurs francophones en Afrique de l'Est, le ministre mentionne la signature du pacte linguistique prévue le 28 novembre 2014 et plaide pour un renforcement dans son pays de certains programmes tels que les Clacs et l'Ifadem. Il propose par ailleurs de compléter le cadre stratégique 2015-2022 au niveau de l'objectif stratégique 1 « Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle » par l'ajout « d'appuyer les pays porteurs de projets de promotion de l'usage du français dans les organisations sous-régionales et régionales ». Il signale, par ailleurs, que le coup d'envoi des préparatifs des échéances électorales burundaises a été donné le 24 novembre par l'enrôlement des électeurs. Le ministre salue la fin du mandat du Bureau des Nations unies au Burundi, qui marque une étape décisive dans la consolidation de la paix retrouvée. Il termine en rendant hommage à la méthode, à la sagesse et à la constance du Secrétaire général Abdou Diouf et appuie la candidature du Président Pierre Buyoya au poste de Secrétaire général de la Francophonie.

Le ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada estime qu'en demeurant fidèle au thème choisi par le Sénégal pour le Sommet, la Déclaration de Dakar permet de consacrer en un texte fort l'importance des femmes et des jeunes dans l'espace francophone. Il appuie l'adoption de la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix, jugeant impératif que les membres de la Francophonie réunis dans le cadre du Sommet de Dakar réitèrent ainsi leur attachement partagé aux valeurs démocratiques et de paix et le rôle important de l'Organisation dans ce domaine. Par ailleurs, le gouvernement du Canada est pleinement résolu à poursuivre sa contribution aux efforts internationaux pour endiguer l'épidémie d'Ebola et pour appuyer les pays touchés, qui doivent faire face à de sérieux défis humanitaires, sociaux et économiques ; le Canada a ainsi affecté 88,5 millions de dollars en appui aux interventions sanitaires, humanitaires et sécuritaires visant à contrer la propagation de la maladie en Afrique de l'Ouest et a déployé des laboratoires mobiles et des experts, en plus des doses d'un vaccin expérimental et de l'équipement de protection personnelle offerts à l'OMS. Par ailleurs, le Canada a promu une résolution sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, qui fait partie des priorités du gouvernement en matière de développement, comme en témoignent l'Initiative de Muskoka lancée en 2010 ou l'organisation, en mai 2014 à Toronto, du Sommet « Sauvons chaque femme, chaque enfant ». Qualifiant l'année 2014 comme charnière pour l'Organisation, il se réjouit des célébrations de l'immense héritage qui sera laissé par le Secrétaire général, M. Abdou Diouf, après 12 ans à la tête de la Francophonie, en relevant que l'OIF est devenue une organisation multilatérale qui s'assume pleinement et qui est dorénavant un acteur incontournable dans la conduite des relations internationales.

La représentante de la principauté de Monaco met l'accent sur la place centrale qu'occupe la question des inégalités dans les débats sur le développement durable et dans l'agenda de développement « post-2015 » et constate que depuis une dizaine d'années, les écarts entre pays riches et pays pauvres diminuent, alors que les inégalités au sein de ces pays s'accroissent, les premières victimes étant les femmes et les jeunes. Le gouvernement

monégasque se félicite donc du thème choisi pour le Sommet, considérant que les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints qu'avec la participation active des jeunes et une juste représentation de chaque individu, et qu'investir dans le renforcement des capacités des femmes et des jeunes revient à s'engager pour améliorer durablement la situation économique, sociale et politique des pays. L'engagement de Monaco se traduit en particulier dans les domaines de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences domestiques. Convaincue que la mise en œuvre d'un développement durable ne pourra s'effectuer que de manière inclusive, la représentante souligne l'engagement de la Principauté dans les négociations en vue de l'élaboration d'un accord international sur le climat à Paris et d'un outil juridique contraignant, définissant des mécanismes de sanctions. Monaco estime fondamental que, malgré le principe de responsabilité historique des pays industrialisés, les pays émergents prennent position et les pays en développement soient encouragés à participer aux efforts internationaux d'atténuation par la définition d'engagements volontaires.

Le représentant de l'Arménie témoigne au Secrétaire général sa reconnaissance pour le travail remarquable accompli au service de l'OIF et de ses valeurs, en particulier dans la dimension politique et l'extension de la magistrature d'influence sur la scène internationale de la Francophonie. Il souligne toutefois l'immensité des défis qui demeurent et met l'accent sur la mobilisation nécessaire de la Francophonie pour dénoncer les graves violations des droits de l'Homme. À ce titre, il appelle à combattre le fléau du terrorisme de manière solidaire et avec la plus grande détermination. Il appuie le projet de la Stratégie jeunesse et de la Déclaration de Dakar, qui met en valeur la place des femmes et des jeunes dans les thématiques de la paix et du développement, et salue le travail en profondeur réalisé par la Francophonie dans le domaine de l'égalité, notamment avec la création du Réseau pour l'égalité femme-homme ; il signale, à cet égard, que l'Arménie a pris l'initiative de réunir prochainement à Erevan un séminaire sur l'égalité femme-homme dans les pays d'Europe centrale et orientale. S'agissant de la jeunesse, il espère voir se concrétiser prochainement la création du parlement des jeunes francophones d'Arménie, fruit d'une coopération avec l'APF. Il se félicite également que le projet de Déclaration mette l'accent sur les questions liées au développement en insistant sur la nécessité pour les États et gouvernements de se mobiliser pour préserver la biodiversité et faire face à la menace du réchauffement climatique. Il mesure dans ce contexte l'importance de la Conférence sur le changement climatique qui aura lieu à Paris en 2015. Il réaffirme par ailleurs l'importance attachée à la promotion de la langue française et au renforcement de la diversité culturelle et du multilinguisme et apprécie l'action de plaidoyer menée par les GAF dans les organisations internationales. De même, il réitère l'importance de soutenir les médias pour favoriser la présence du français et informe la Conférence que l'Arménie a accueilli en juillet 2014 la 26^e commission du Fonds d'appui à la presse francophone du Sud. La mise en œuvre des pactes linguistiques, dont l'Arménie est l'un des signataires, témoigne, de plus, de l'engagement pour l'enseignement du français au niveau national. Il salue la tenue du Forum mondial de la Langue française qui se réunira à Liège au mois de juillet 2015 et permettra à la société civile d'imprimer son dynamisme et sa créativité au service de la langue française. Il appuie par ailleurs la résolution sur les situations de crise. Enfin, il exprime le vœu de l'Arménie d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle en 2015 et remercie les délégations qui ont déjà manifesté leur soutien à cette candidature, en affirmant la volonté de son pays d'en faire un événement à grande visibilité pour la Francophonie. Il fait part du soutien de son pays à de nouvelles adhésions, notamment aux demandes du Costa Rica et du Mexique en qualité d'Observateurs, qui témoignent de la force d'attraction de la Francophonie.

La représentante de l'Andorre rend hommage à l'action politique et diplomatique du Secrétaire général qui a fait progresser la démocratie et l'État de droit au sein de l'espace francophone. Elle salue le travail du comité *ad hoc* de rédaction et appuie l'adoption des projets de déclaration de Dakar et de résolutions. Elle informe la Conférence que le gouvernement de l'Andorre, sensible à la situation des pays de l'Afrique de l'Ouest touchés par l'épidémie de virus Ébola, a apporté une contribution humanitaire en réponse aux appels d'urgence internationaux. Encourageant la collaboration entre l'OIF et l'Unesco, en particulier

pour la promotion de la diversité culturelle, elle rappelle l'attachement de la Principauté à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et évoque le programme d'échange international biennal entre artistes sur la compréhension mutuelle, « Art Camp », dont la quatrième édition s'est tenue en juillet sous le haut patronage de l'Unesco et qui a réuni des artistes des cinq continents. Elle soutient par ailleurs le projet de stratégie jeunesse de la Francophonie, observant que l'éducation est le principal outil de transmission des valeurs démocratiques. Elle félicite la Francophonie pour son accompagnement des jeunes et la transmission de ses valeurs, notamment à travers l'organisation de grands événements, tels les Jeux olympiques et le Forum mondial de la langue française qui se tiendra à Liège. Elle insiste sur le thème, de première importance pour l'Andorre, de l'égalité entre les femmes et les hommes et se félicite qu'il soit inscrit dans la programmation quadriennale 2015-2018, qui prend également en compte la question prioritaire de l'autonomisation des femmes, précisant que l'Andorre a ratifié, le 22 avril 2014, la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe. Elle salue les efforts de l'Administrateur et de ses équipes dans l'élaboration du projet de programmation quadriennale en tenant compte des enjeux internationaux des objectifs du développement durable ainsi que des cibles prioritaires que sont les jeunes et les femmes. La délégation andorrane soutient les projets de résolution portant sur l'adoption du budget et la fixation des contributions statutaires de l'OIF, et appuie la poursuite de l'application des principes de rigueur et de rationalisation.

Le ministre de la Forêt, de l'environnement et de la protection des ressources naturelles du Gabon salue l'œuvre du Président Diouf et félicite la RDC pour sa présidence en exercice de l'Organisation. Le Gabon se félicite du thème du Sommet dont les priorités sont aussi celles du projet de société et de développement formulé par le Président Ali Bongo Ondimba pour son pays. Notant avec satisfaction l'action déployée par l'Organisation en faveur de la paix, de la démocratie et des sorties de crise, il constate que l'ambition et les réponses de la Francophonie aux défis sont traduits dans les stratégies soumises aux ministres pour adoption, que le Gabon approuve, de même que les projets de déclaration et de résolutions. Le ministre plaide par ailleurs pour la poursuite du soutien de la Francophonie et de la communauté internationale en RCA et rappelle l'engagement du Gabon dans ce pays, notamment par le déploiement de 600 soldats pour la Minusca. Le Gabon accorde également une grande importance à la lutte contre le terrorisme en Afrique, notamment contre Boko Haram, et encourage une coopération entre la Francophonie et les Nations unies. Le ministre juge indispensable de saisir toutes occasions pour sensibiliser les États aux nouvelles menaces transversales, et appelle au renforcement des capacités des journalistes et des médias afin d'en faire des acteurs de la paix et de la stabilité. Il note avec satisfaction les projets de stratégie proposés en matière économique et en direction de la jeunesse et des femmes. S'agissant du projet de stratégie économique, il recommande de mettre l'accent sur le développement de l'économie verte dans les États, la transformation des matières premières avant exportation, les partenariats triangulaires ainsi que la prise en compte de l'économie numérique. Pour ce qui est de la jeunesse, il lui semble important que la Francophonie continue de mener une action déterminée en faveur des pôles d'excellence à la formation et renforce l'action de la Conféjes dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes. Il souligne en outre l'importante échéance à Paris, en décembre, des négociations du nouvel accord sur le climat pour lequel la mobilisation de la Francophonie sera indispensable en vue de la signature d'un accord contraignant. Enfin, il réitère son appui à toutes les décisions du CPF tenu la veille.

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti remercie le Sénégal de l'accueil qui leur a été réservé et apprécie la solidarité exprimée lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010 dans son pays. Il manifeste sa sympathie à l'égard des peuples de l'Afrique de l'Ouest durement frappés par l'épidémie d'Ebola et en appelle à la solidarité et à la coopération de la communauté internationale. Il rappelle la mobilisation des pays de la Caraïbe et de l'Amérique Latine membres de l'Alliance Bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique / Traité de

Commerce des Peuples (ALBA-TCP) dans cette situation de grande urgence. À l'initiative de Cuba, les Chefs d'État et de gouvernement se sont réunis en Sommet extraordinaire à la Havane, le 20 octobre 2014, en vue d'adopter des mesures à même d'empêcher une propagation de virus. La délégation haïtienne se félicite du thème auquel est consacré le Sommet, en soulignant la parfaite adéquation de la politique du gouvernement haïtien dans les domaines de la promotion et de la protection des femmes haïtiennes et des jeunes. Dans ce cadre, Haïti a instauré différents programmes, projets et structures jugés indispensables à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tels l'ouverture du bureau national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, la création de quatre « Maisons de Femmes » à l'échelle nationale et le lancement des travaux de construction d'un centre d'hébergement pour les femmes et les filles victimes des violences. En outre, l'objectif d'Haïti est de créer un environnement qui permet aux jeunes d'être des acteurs du développement, les jeunes de 15 à 24 ans représentant plus de 20% de la population haïtienne. Par ailleurs, le renforcement de l'État de droit et des institutions démocratiques en Haïti étant prioritaire pour le Président de la République, des discussions approfondies ont été menées avec les acteurs sur le terrain sur la tenue des élections législatives et sénatoriales. À cet égard, le ministre remercie l'OIF pour la mission effectuée en Haïti au mois de septembre sur la question de l'observation des élections. Il rend hommage au Secrétaire général pour avoir su œuvrer à la construction et au rayonnement de la Francophonie, devenue un acteur important dans les relations internationales. Pour conclure, il réaffirme le soutien de la République d'Haïti à la candidature au poste de secrétaire général de M^{me} Michaëlle Jean, ancienne Gouverneure générale du Canada, qui est originaire d'Haïti. Rappelant qu'il a représenté Haïti pendant 10 ans au sein de l'Organisation des États américains, il souligne qu'Haïti, de même que le Canada, ont défendu avec vigueur la langue française au sein de cette organisation, dont Haïti accueillera en juin 2015 l'assemblée générale annuelle sur le thème « diversité culturelle et linguistique et développement économique ».

Le chef de délégation de la Belgique remercie le Sénégal pour son hospitalité et rend hommage au Secrétaire général pour la dimension politique qu'il a su apporter à la Francophonie. Mettant l'accent sur les conflits nombreux et cruels qui affectent plusieurs pays de la famille francophone, il appelle à une prise en compte de tous les facteurs qui nourrissent le conflit au Sahel : accès aux ressources, conditions climatiques, bonne gouvernance, accès à l'éducation. Il rappelle que le respect d'institutions fortes et légitimes constitue une réponse naturelle à l'instabilité et passe par le respect des constitutions écrites, garantes de la stabilité. Il félicite le Sénégal d'avoir choisi de mettre l'accent sur les femmes et les jeunes et leur action dans le domaine de la paix et du développement comme thème principal du Sommet. Il exprime l'intérêt particulier qu'accorde la Belgique aux dimensions économique et politique de la Francophonie, reposant sur le respect des droits de l'Homme, l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix et l'accompagnement des processus de sortie de crise et de transition. Il souligne la réelle valeur ajoutée de l'Organisation dans ces domaines, qu'il appartiendra au prochain Secrétaire général de la Francophonie de poursuivre.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo remercie le président Macky Sall pour son accueil et son hospitalité et félicite M. Mankeur Ndiaye pour la préparation réussie du XV^e Sommet de la Francophonie et sa présidence des travaux. Il salue l'excellent travail abattu par le Secrétaire général et l'ensemble de ses équipes pour le rayonnement croissant de l'Organisation. Face aux mutations profondes du monde, l'OIF a su s'adapter, réformer ses stratégies et modes de fonctionnement et rationaliser ses actions sur le terrain, tout en demeurant fidèle à ses idéaux. Au titre des défis actuels, il cite les changements climatiques, le terrorisme et la maladie à virus Ebola. Il souligne l'importance de la solidarité et de la concertation francophones dans les débats internationaux sur la paix, la sécurité et le développement durable, ainsi que pour l'avènement d'un monde multipolaire plus juste et plus humain, qui n'excluent pas les actions de proximité au profit des populations. La RDC participe, dans le cadre de la Minusca, aux efforts du rétablissement de la paix, de la sécurité et de la

stabilité en RCA. Le ministre remercie l'OIF pour son accompagnement pendant la période de transition politique et tout au long du processus électoral, et assure la Conférence que son pays entend poursuivre sans relâche ses efforts pour la consolidation de la paix, de la sécurité et de l'État de Droit, notamment par la bonne conduite du processus de réforme du secteur de sécurité, la neutralisation des derniers groupes armés étrangers et la mobilisation nationale et internationale pour mettre fin à l'exploitation illicite des ressources naturelles ; il souhaite la poursuite de l'accompagnement de l'OIF pour la consolidation de ces actions. Concernée par la question du numérique, la RDC approuve le projet de résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique. Elle accorde également un grand intérêt aux questions relatives à la promotion du tourisme durable, à la santé et plus particulièrement à la lutte contre la maladie à virus Ebola, à la promotion de la diversité des expressions culturelles et à la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes, mettant à disposition son expérience en la matière. En approuvant le projet de Déclaration de Dakar, le ministre exprime son engagement pour la mise en œuvre effective de toutes les résolutions qui seront adoptées et auxquelles il souscrit sans réserve.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la Mauritanie souligne la capacité d'adaptation de l'Organisation depuis plus de quatre décennies, en particulier son action en faveur de l'enseignement de la langue française, de l'éducation, de la culture et de la diversité culturelle au plan international ainsi que son engagement en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et de l'État de droit. Rappelant la décision prise par le Sommet de Kinshasa en 2012 de doter la Francophonie d'une dimension économique, il insiste sur la nécessité d'approfondir et de mettre en œuvre cet aspect de la coopération francophone et d'accorder davantage de place au développement économique et social. Il exprime sa satisfaction quant au choix du thème du XV^e Sommet, rappelant la résolution du président de la République mauritanien, exprimée lors de son investiture, d'accorder une priorité absolue aux femmes et aux jeunes. Il affirme la volonté de son pays d'approfondir une collaboration francophone fondée sur l'unité dans la diversité.

La déléguée de la Fédération Wallonie-Bruxelles rend hommage aux qualités de visionnaire humaniste, de capitaine et d'entraîneur du Secrétaire général. Elle met l'accent sur l'importance de la thématique de l'égalité femmes-hommes. Elle constate que la thématique de la diversité culturelle apparaît plus forte que jamais et se réjouit de voir le terme « inclusif » très présent dans la plupart des textes. Elle se félicite du lien établi entre éducation et santé. Évoquant la gouvernance mondiale d'Internet, elle souligne la nécessité de garantir que l'autorité publique ne muselle pas la libre expression et la communication. Elle rappelle la tenue de la deuxième édition du Forum mondial de la langue française en juillet 2015 à Liège, pour laquelle plus de 1 500 manifestations d'intérêt à participer ont déjà été reçues. S'agissant d'économie verte, elle juge nécessaire d'aborder également l'économie durable.

Le ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, particulièrement reconnaissant des actions de l'OIF en faveur du retour de la paix dans son pays, se félicite que la Côte d'Ivoire ait été choisie pour abriter les VIII^{es} Jeux de la Francophonie. Il se réjouit des nombreux programmes de l'OIF dont son pays bénéficie – Clac, Ifadem, Masa – ainsi que de la mise en place à Abidjan en septembre 2013 d'un campus Senghor. Il appuie la contribution de l'OIF au règlement des crises dans l'espace francophone, dont la plus récente au Burkina Faso, saluant en outre l'action de la société civile et de la classe politique burkinabè pour le consensus obtenu, dans la perspective d'un aboutissement heureux de la transition. S'agissant de la lutte contre l'épidémie du virus Ebola, il signale que la Côte d'Ivoire, qui a répondu à l'appel de l'Union africaine pour abonder le fonds d'aide, a repris les vols aériens vers les pays touchés et prépare des personnels de santé, tout en aménageant des couloirs humanitaires aux frontières. Considérant que le thème du Sommet de Dakar constitue une invitation à accompagner les femmes et les jeunes par la création d'emplois et le renforcement de la cohésion sociale et de la paix, il souligne qu'en Côte d'Ivoire, ces groupes majoritaires ont été fragilisés par la longue crise politique et militaire dont ils ont été les premières victimes ;

aussi le Président Ouattara a-t-il mis un accent particulier sur le soutien à ces populations. La priorité a ainsi été donnée à la formation universitaire à travers le recrutement d'enseignants et la réhabilitation des universités et des centres de formation. Plusieurs initiatives ont en outre été déployées pour l'intégration économique des jeunes et des femmes favorisant l'auto-emploi, la création d'entreprises et l'accès au micro-crédit.

Le représentant du Rwanda se félicite de l'activité déployée par l'OIF dans l'espace francophone éprouvé par les crises et qu'elle compte de plus en plus sur la scène internationale. Il relève que malgré les défis que constituent en Afrique les crises, tant politiques qu'humanitaires et sécuritaires, ce continent est désormais un foyer principal de la croissance mondiale. Il est donc impératif d'y lutter avec détermination contre le terrorisme pour éviter les effets négatifs du communautarisme et du sectarisme. L'ambassadeur estime que la participation récente de l'OIF à plusieurs forums multilatéraux a démontré son potentiel pour la recherche et la consolidation de la paix. Il indique que, depuis plus de dix ans, son pays s'est engagé dans cette voie, ayant décidé, au lendemain du génocide, de mettre son expérience au service des pays en conflit ; le Rwanda est ainsi le premier contributeur africain francophone aux OMP. Il affirme qu'en investissant dans l'éducation de la jeunesse et en reconnaissant le rôle de la femme dans le développement, l'OIF s'inscrit dans la durée et s'assure une sécurité dans l'avenir. Il salue la sagesse du peuple burkinabé, ayant permis de gérer une crise qui aurait pu s'aggraver. Enfin, il remercie tous ceux qui se sont associés à la manifestation commémorative marquant le 20^e anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda.

Le chef de délégation de la Suisse estime que la Déclaration et les résolutions de Dakar doivent obliger les États et gouvernements membres à s'engager concrètement car la crédibilité de l'Organisation se nourrit de ses réalisations sur le terrain. En participant activement à tous les travaux de rédaction, la Suisse poursuivait l'objectif d'affirmer les droits et les libertés en Francophonie, en plaçant au cœur de l'action les droits de l'Homme et de la femme, en particulier dans la lutte contre la peine de mort, l'enrôlement d'enfants soldats et en soutenant les mécanismes de la Cour pénale internationale pour lutter contre l'impunité. Elle entendait également donner plus de chances aux femmes et aux jeunes grâce à la formation professionnelle duale, qui allie l'enseignement théorique en milieu scolaire et l'apprentissage pratique en entreprise. Considérant que ce modèle offre une adéquation optimale entre la formation et les besoins du marché du travail, la Suisse a été à l'initiative d'un projet de résolution en faveur de l'éducation et de la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique. La Suisse visait enfin à renforcer la place du français dans l'Internet éducatif, en soutenant le développement des cours académiques en ligne diffusés dans le cadre du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie (Rescif) et dont la certification sera réalisée par l'AUF après son accord de partenariat avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Le chef de la délégation recommande l'adoption de la Déclaration de Dakar et des résolutions proposées, qui sont en phase avec les enjeux actuels. Enfin, en s'appuyant sur cette thématique du Sommet, il suggère de donner à la jeunesse une place à part entière dans l'Organisation en associant aux travaux des instances de la Francophonie une délégation de 57 jeunes représentant chaque État ou gouvernement membre de plein droit ou associé. Ce forum des jeunes, sur le modèle de ce qui se fait à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont la Suisse assume actuellement la présidence, contribuerait selon lui à apporter une nouvelle perspective aux jeunes francophones.

Le ministre de la Culture du Liban félicite l'OIF pour son soutien aux processus de consolidation de la démocratie, tout en observant que l'espace francophone est marqué, depuis 2010, par des situations qui suscitent tour à tour espoir et inquiétude. Ayant constaté que les jeunes filles occupent les premières places en termes de résultats scolaires et universitaires, il mesure pleinement le rôle des femmes et des jeunes dans le développement socioéconomique du pays, mis en évidence par le thème du Sommet, et qui constitue une priorité pour le Liban. Il souligne les avancées en matière d'EFH dans son pays, citant l'exemple d'un projet de loi visant à éradiquer les violences domestiques contre les femmes ou encore l'approche fondée sur la

discrimination positive dans les postes clés du secteur public. Cette approche a donné lieu à la nomination d'une dizaine de femmes à des postes de directions générales, ce qui représente un premier pas vers leur présence dans la vie politique, d'où elles sont absentes. Estimant que l'éducation représente un gage pour l'avenir du pays, il observe néanmoins que l'étroitesse du marché du travail au Liban entraîne l'expatriation et la fuite des cerveaux. Le poids de l'afflux massif de réfugiés syriens, qui comptent pour un tiers de la population du Liban aujourd'hui, ainsi que l'augmentation de la criminalité sont des facteurs qui favorisent encore davantage l'émigration des jeunes. Il indique que le gouvernement libanais a besoin d'un appui logistique et financier pour traiter ce problème, car, le Liban étant situé au cœur de la tourmente de la région, son atout majeur, à savoir son système libéral et son attachement à la diversité religieuse et linguistique, devient un problème et met le pays sous la menace en raison même du droit à la liberté de culte et à la diversité culturelle qu'il défend. Le ministre saisit cette occasion pour rappeler à la communauté francophone que tous les pays sont menacés par les actes terroristes, qui tuent aveuglément, et l'inviter à une prise de position responsable et solidaire face au danger que cela entraîne pour toutes les composantes des sociétés. Il l'exhorte à combattre le terrorisme de manière concertée mais pas seulement militaire, arguant qu'il faut agir à travers la culture et l'inclusion sociale pour sauver ce modèle de société.

Le ministre des Relations extérieures du Cameroun souligne que les femmes et les jeunes sont deux catégories sociales déterminantes dans le processus de paix et de développement. Il note toutefois que ces deux groupes sont les cibles privilégiées de maladies qui réduisent leur espérance de vie, d'où la nécessité affirmée dans le projet de Déclaration de Dakar d'un ancrage des politiques publiques de santé adaptées ; il remarque que ces deux groupes sont aussi le plus souvent les principales victimes des conflits. Il affirme que le Cameroun est en phase avec le projet de Déclaration, qui intègre l'essentiel des préoccupations et initiatives du Président Paul Biya en matière de défense des intérêts des femmes et des jeunes, de lutte contre le chômage et de promotion de l'EFH dans la conduite des affaires publiques. À titre d'exemple, il mentionne le fait que 30% des députés camerounais sont des femmes, lesquelles représentent 25% de l'effectif total du Sénat, ou encore l'arrivée croissante des femmes à des postes de commandement dans l'administration préfectorale, les forces armées et la police. Sa délégation souscrit aux projets de résolutions soumis à l'appréciation de la CMF. En ce qui a trait à celui sur le terrorisme, tout en se félicitant que la proposition du Cameroun relative à la secte islamiste Boko Haram ait été intégrée dans une résolution plus large, il appelle l'attention sur les difficultés que rencontre son pays à sa frontière avec le Nigeria, du fait des attaques répétées de cette secte, qui impliquent désormais de l'armement lourd, et de l'afflux continu des réfugiés nigériens sur son territoire. Il précise qu'aux 40 000 réfugiés accueillis dans les camps, s'ajoutent quatre ou cinq fois plus de personnes accueillies dans des familles camerounaises. Cette situation a des conséquences sécuritaires, économiques et humanitaires catastrophiques, dues notamment à l'arrêt du commerce séculaire transfrontalier. Le ministre porte également à la connaissance de la CMF l'arrivée, depuis le début de l'année 2014, de 250 000 réfugiés en provenance de Centrafrique, pays voisin du Cameroun. Il signale des tentatives d'infiltration de certains groupes armés centrafricains. Il appelle à une solidarité agissante de la Francophonie pour aider le Cameroun à faire face à ces situations.

La cheffe de délégation de la Bulgarie estime que les efforts de l'OIF au profit des pays francophones et la coopération avec les autres acteurs internationaux ont considérablement contribué à sa politique constructive. Satisfaite des résultats obtenus, elle appuie les orientations choisies. Notant que l'injustice et l'impunité découragent les populations, elle est d'avis qu'il convient de défendre avec fermeté les idéaux de la Francophonie, ces signes de solidarité étant déterminants pour la confiance des populations dans les actions de l'Organisation. La Bulgarie soutient les projets de déclaration et de résolutions soumis et adresse ses félicitations au comité de rédaction. Elle apprécie la mise en valeur des enjeux de la paix et du développement durable ainsi qu'un bon équilibre entre les questions politiques, économiques, sociales et éducatives se dégageant des résolutions. Soulignant le rôle de la Francophonie pour mieux enraciner la culture de la démocratie, elle invite l'OIF à approfondir sa collaboration, notamment avec l'Unesco, dont

la Directrice générale Irina Bokova a fait sienne la volonté de renforcer la solidarité et surtout la promotion des droits des femmes et des jeunes. Elle termine en encourageant l'OIF à poursuivre les efforts engagés en faveur de la paix et de la prospérité.

Le chef de délégation de l'Ex-République yougoslave de Macédoine encourage l'OIF à poursuivre ses actions au service de la paix et l'Etat de droit, dans le respect de la Charte de l'ONU, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États. Il exprime sa préoccupation face à la persistance de situations de crise dans l'espace francophone, qui rendent difficile le développement démocratique. Estimant que le choix du thème du Sommet s'impose de lui-même, puisque les groupes ciblés représentent la majorité de la population mondiale, il marque son soutien aux échanges culturels et au lien entre les générations au service de la jeunesse. Il conclut en réitérant son appréciation pour le dynamisme et la modernisation de l'OIF impulsés par le Secrétaire général.

Le chef de délégation du Cambodge salue le choix de consacrer le XV^e Sommet aux femmes et aux jeunes. Il exprime sa satisfaction de participer à cet événement, tout en soulignant la nécessité de s'unir pour œuvrer au renforcement de la Francophonie, socle de paix et de solidarité pour un développement plus humain.

La secrétaire d'État chargée du développement et de la Francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international de la France salue le projet de déclaration de Dakar, qui met l'accent sur des thèmes prioritaires, véritables leviers de créativité et de progrès social dans l'espace francophone. Elle affirme que la déclaration représente tout à la fois la promesse et le défi de répondre aux enjeux de la jeunesse, ce qui passe par des actions en faveur de la formation, de l'emploi, de la santé mais aussi de la citoyenneté tout en stimulant l'environnement économique. Mentionnant en outre le thème prioritaire de l'égalité des genres, elle salue la constitution, depuis le Sommet de Kinshasa, du Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes et propose la tenue, en collaboration avec l'OIF, d'une nouvelle édition du Forum mondial des femmes francophones, dont la date pourrait être fixée de façon concertée. S'agissant de la lutte contre le dérèglement climatique, elle espère que les parties à la Conférence de Paris sur le Climat, qui se tiendra en décembre 2015, parviendront à un accord ambitieux et équilibré, prenant en compte les intérêts de chacun, notamment des pays les plus vulnérables. En saluant la création encourageante du Fonds vert, elle compte sur la famille francophone pour faire de la Conférence de Paris 2015 un succès. Elle lance un appel à la solidarité et à la responsabilité des États membres pour prendre les décisions qui influenceront sur la marche du monde et sur le monde qui sera transmis aux jeunes générations.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles soutient les projets de résolutions qui mettent l'accent sur la diversité, la paix et la sécurité ainsi que le développement durable, et remercie les délégations qui ont apporté leur appui à la résolution sur la promotion du tourisme durable dans les Petits États insulaires en Développement (PEID), dont la reconnaissance des spécificités est un élément clé du suivi du Plan d'action de Samoa. Il note que l'ensemble des États insulaires d'Afrique se retrouvent dans la Francophonie, qui leur procure un forum où ils peuvent compter sur l'appui d'autres États et apporter leur contribution. Constatant que les défis insulaires sont surtout liés au manque de diversification des économies de ces États et à leur vulnérabilité aux chocs économiques et environnementaux, il estime que le renforcement du tourisme durable est prioritaire et peut leur permettre de contribuer aux objectifs de la thématique du Sommet en créant des opportunités en faveur des femmes et des jeunes. Dans le cadre de la solidarité avec les insulaires, les Seychelles appuient le principe d'une résolution de solidarité avec le Cap Vert suivant l'éruption du volcan de l'île Fogo de l'archipel. Le ministre souligne l'importance des paragraphes 45-48 du projet de déclaration de Dakar portant sur la question du changement climatique et rappelle que la Francophonie doit s'engager au premier plan pour renforcer les perspectives d'un accord universel, ambitieux et juridiquement contraignant. Elle doit

également continuer à mobiliser les contributions au Fond Vert. Pour participer au combat contre le changement climatique, qui doit reposer sur des innovations, les Seychelles proposent un programme d'échange de dettes contre l'adaptation, prévoyant la création d'aires marines protégées en échange de l'annulation d'une partie de leur dette nationale. Les Seychelles approuvent par ailleurs les projets de résolutions portant sur le renforcement de la paix et la sécurité dans l'espace francophone et condamnent le terrorisme, en encourageant la contribution des réseaux institutionnels de la Francophonie à l'effort mondial pour l'éradication de ce fléau. Le ministre rappelle l'importance de renforcer les efforts collectifs en faveur de la sécurité maritime pour lutter contre les réseaux criminels et terroristes qui profitent de l'impunité en haute mer. Il témoigne enfin de la solidarité de son pays avec les pays victimes d'Ebola et conclut en réitérant son appui au projet de Déclaration de Dakar et aux stratégies de développement qui en découlent.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la Guinée équatoriale, après avoir adressé ses remerciements aux autorités sénégalaises pour la qualité de l'organisation de ces travaux, soulève deux détails de forme concernant le relevé des décisions de la session du CPF : d'une part la coquille sur le lieu de sa tenue, Dakar et non Paris comme indiqué, et, d'autre part la nécessité d'y annexer le texte de l'avis sur les demandes d'adhésion.

Le président de la CMF indique qu'il sera tenu compte de ces observations.

En remerciant le Sénégal pour son accueil, **le vice-ministre des Affaires étrangères de l'Égypte** rappelle que 25 ans auparavant, Dakar a accueilli le Sommet de la Francophonie qui a donné naissance à l'Université Senghor, que l'Égypte est fière d'abriter à Alexandrie. Il confirme sa détermination à continuer d'offrir à ce pôle africain d'éducation les conditions nécessaires pour son fonctionnement et sa promotion. Il remercie également le Secrétaire général Abdou Diouf pour sa vision, ses initiatives et son attachement aux valeurs profondes de la Francophonie, de même que l'OIF pour son appui à la feuille de route adoptée par le peuple égyptien au lendemain de sa révolution au cours de laquelle les femmes et les jeunes ont joué un rôle primordial. Il apprécie la mission d'observation envoyée par la Francophonie pour suivre les élections présidentielles en mai 2014 et invite l'OIF à participer à l'observation des élections législatives que l'Égypte tiendra, en toute transparence, au début de l'année 2015. Il indique par ailleurs que la délégation égyptienne soutient les thèmes retenus par les projets de déclaration de Dakar ainsi que les projets de décisions présentés par le CPF. Il rappelle que sa délégation a sollicité, durant la réunion du CPF, l'appui des membres de la Francophonie pour la candidature de l'Égypte à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour le mandat 2016-2017, qui lui permettrait d'intensifier sa contribution aux efforts qui visent à instaurer la paix et la sécurité internationale et régionale, notamment dans le processus de paix au Moyen Orient, la lutte internationale contre le terrorisme ainsi que la contribution aux forces de maintien de la paix. Il demande aux États de la Francophonie à soutenir cette candidature.

Le chef de délégation de Maurice salue les projets de Déclaration et de résolutions qui témoignent de l'engagement de la Francophonie à consolider ses acquis et reflètent l'espoir d'un monde plus juste et plus solidaire. À ce titre, le thème choisi pour le Sommet ancre l'Organisation dans l'avenir. En faisant référence aux projets de résolution sur la santé et la sécurité, il souligne l'urgence de réagir solidairement à l'épidémie d'Ebola. Il met en avant les aspirations des femmes et des jeunes traduites dans les textes proposés et rappelle l'importance d'encourager la représentation féminine. Il relève la constante augmentation de femmes dans la fonction publique et la classe politique à Maurice, qui prévoit une loi visant à assurer qu'au moins un tiers des candidatures au niveau national soient féminines, loi qui existe déjà au niveau régional. Il se félicite de l'appui apporté au projet de résolution sur la promotion du tourisme durable dans les petits États insulaires, qui réaffirme les engagements pris par la communauté internationale à la dernière Conférence des Nations unies de Samoa. Il exprime sa satisfaction quant au projet de résolution sur la Convention de

l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il appuie également le projet de résolution sur les situations de crise, qui démontre l'utilité concrète de l'Organisation dans les processus de résolution de crises, insistant sur la promotion du dialogue. Il salue l'engagement du Secrétaire général ainsi que le sens du devoir des autorités malgaches pour œuvrer au retour à la stabilité et se réjouit de la réintégration de Madagascar dans la famille francophone. Il salue également la tenue prochaine d'élections aux Comores. Il souligne enfin l'importance de la tenue de la Conférence des parties sur les changements climatiques en décembre à Paris, saluant la détermination du pays organisateur, la France, en vue du succès de cet événement.

La cheffe de délégation de Madagascar exprime son émotion de pouvoir à nouveau participer aux instances de l'OIF, après une absence de cinq années en raison de la crise qu'a traversée son pays et réitère sa reconnaissance pour le soutien et l'accompagnement de qualité qui lui ont été témoignés durant le processus de sortie de crise. Madagascar poursuit la reconstruction nationale et le redressement économique de même que la normalisation institutionnelle et politique commencée aussitôt après l'investiture du Président de la République, M. Hery Rajaonarimampianina, ainsi que le renforcement de la stabilité sociale et la mise en place de toutes les conditions de l'amélioration d'un environnement économique stable. S'agissant des projets de Cadre stratégique 2015-2022, de Stratégie économique et de Stratégie jeunesse, Madagascar, dont plus de la moitié de la population a moins de 20 ans et qui recèle plus de 5% de la biodiversité mondiale, souscrit aux objectifs définis visant en particulier la conciliation entre croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et préservation du patrimoine culturel. La représentante relève que Madagascar a axé sa politique de relance économique sur un développement soucieux de l'environnement, en dépit de ses difficultés, et a atteint cette année l'un de ses engagements pris à Durban en 2003 de tripler ses aires protégées ; Madagascar a en outre confirmé récemment, à Sydney, son engagement de poursuivre la protection de son patrimoine environnemental, tout en prenant en compte la satisfaction des besoins des populations locales. Elle informe la Conférence qu'une opération d'envergure nationale est en cours dans le domaine foncier. Enfin, elle réitère le soutien exprimé par le Président malgache, lors du Sommet de la COI, à la volonté de la France qu'un accord contraignant soit atteint à l'occasion de la Conférence de Paris 2015. Après un vibrant hommage au Secrétaire Général Abdou Diouf, elle rappelle, en sa qualité de Présidente de la Commission de l'Océan Indien, que sa sous-région présente, en la personne de M. Jean-Claude de Lestrac, un candidat aux fonctions de Secrétaire général de la Francophonie. Enfin, elle confirme la candidature de son pays pour accueillir, en 2016, le XVI^e Sommet, dont le rendez-vous de 2010 à Madagascar avait été annulé.

Le ministre des Affaires étrangères du Bénin souligne le rôle de l'OIF dans les débats mondiaux en vue de relever les défis dans les domaines de la démocratie et des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance des affaires, des changements climatiques et de l'environnement, du développement durable et de l'inclusion des femmes et des jeunes dans les différents processus politiques, économiques et sociaux. Il indique que le Bénin soutient la Déclaration de Dakar ainsi que les projets de résolution. Il informe par ailleurs la Conférence que son pays a, notamment, initié un projet de loi sur la parité hommes-femmes sur les listes électorales et a engagé de nombreux programmes de promotion de l'entrepreneuriat jeune ainsi qu'un vaste programme de microcrédit ayant permis à environ 1,5 millions de femmes de bénéficier de crédits en milieu rural. Mettant l'accent sur les tensions politiques, les phénomènes de terrorisme, de catastrophes naturelles et d'épidémies comme la fièvre Ebola qui touchent l'espace francophone, le ministre fait part de la solidarité de son pays avec les pays éprouvés et exprime sa confiance dans les normes définies, notamment la Déclaration de Bamako, ainsi que dans la solidarité agissante pour surmonter ces épreuves et travailler pour le maintien ou le retour à la paix et à la stabilité. Il exprime enfin les remerciements de son pays aux États et gouvernements membres pour l'examen favorable du projet de résolution sur les faux médicaments introduit par le Bénin ainsi que

pour la considération accordée à l'initiative béninoise de promotion du bon usage de la langue française dans la prochaine programmation quadriennale de l'OIF.

Le chef de délégation de l'Albanie appuie l'action menée par l'OIF. Il soutient les projets de Déclaration et de résolutions et met en avant l'action de son pays dans tous les domaines de la Francophonie, citant en particulier la lutte contre le terrorisme. Il remercie le Sénégal pour l'organisation du Sommet. Après avoir rendu hommage au Secrétaire général, il regrette qu'il n'ait pas pu se rendre en Albanie.

Le Président de la CMF note que les échanges ont porté sur les projets de Déclaration et de résolutions, ce qui dispense d'un débat spécifique sur les résolutions. Il remercie les membres du comité *ad hoc* et le CPF pour le travail préalable qui a été réalisé sur les textes, qui seront transmis en l'état au Sommet.

2.3. Demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)

- **Intervention du Président de la CMF**

A la suite de la présentation, faite par le Secrétaire général, de l'Avis du CPF concernant les trois demandes d'adhésion à l'OIF en tant qu'observateur reçues de la part du Costa Rica, du Mexique et du Kosovo, ainsi que la participation à titre d'invité spécial sollicitée par la Vallée d'Aoste et la Louisiane, le président rappelle que la CMF est appelée à formuler des recommandations sur l'ensemble de ces demandes à l'intention des chefs d'État et de gouvernement.

- **Débat et adoption des recommandations de la CMF**

Le débat sur les demandes d'adhésion s'est déroulé à huis clos entre les membres de plein droit de l'OIF. À l'issue de ces délibérations, la Conférence a formulé des recommandations très favorables aux demandes d'adhésion du Costa Rica et du Mexique. La demande du Kosovo n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, la CMF décide de la soumettre à l'examen des chefs d'État et de gouvernement. Elle formule par ailleurs un avis favorable à la participation de la Vallée d'Aoste et de la Louisiane au Sommet de Dakar en qualité d'invités spéciaux. Les recommandations de la CMF sont annexées au relevé des décisions de la présente session.

3. Bilan des engagements du Sommet de Kinshasa

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie de la RDC rappelle que le Sommet de Kinshasa a été l'occasion de prendre des engagements dans divers domaines et de poser les fondations de la Stratégie économique pour la Francophonie. Il note qu'à travers le thème du Sommet de 2012, la RDC a voulu inscrire la Francophonie au cœur de la gouvernance mondiale par la maîtrise des enjeux environnementaux et économiques et en insistant sur une meilleure intégration des pays en développement, de la société civile et des jeunes dans les mécanismes de gouvernance, sur l'implication des populations autochtones dans la protection de l'environnement et sur davantage d'équité dans la redistribution des richesses de la planète. Avant de dresser le bilan des engagements pris à Kinshasa, il précise que cet exercice a pour objet de voir quel en a été le suivi.

Il salue tout d'abord la contribution de l'OIF au suivi des problèmes politiques, notamment en accompagnant des transitions complexes et en favorisant le retour à la stabilité dans plusieurs pays francophones, dont le Mali, Madagascar et la Guinée-Bissau. Il souligne également son implication efficace dans d'autres pays, incluant la RDC, où elle a contribué au renforcement des capacités judiciaires. L'OIF s'est en outre attachée, en collaboration avec la RDC et la France, à la défense des droits des femmes et à la promotion de leur rôle actif pour le développement.

Le ministre passe ensuite en revue les principaux volets de la Déclaration de Kinshasa :

Concernant la gouvernance environnementale et économique, il appelle l'attention sur la tenue de concertations ministérielles autour des ODD, de l'économie verte et de la lutte contre les changements climatiques. Il précise que ces rencontres, placées sous la présidence de la RDC, ont été organisées par l'OIF en vue de proposer des réponses francophones concertées aux défis environnementaux. Toujours avec l'appui de l'OIF, la RDC a aussi présidé une concertation informelle des ministres francophones des Affaires étrangères sur les crises au sein de l'espace francophone, qui s'est tenue à New York à la veille de la 68^e Assemblée générale de l'ONU. Dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de l'Agenda post-2015, la France a présidé un groupe pilote qui s'est penché sur les différents outils de financements innovants tandis que dans plusieurs pays, dont la RDC, le lancement du processus d'élaboration des stratégies nationales de développement durable a bénéficié de l'appui de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). Aux plans économique et financier, des progrès notables ont été enregistrés, notamment en matière de plaidoyer auprès du G20 dans le cadre du Caucus africain, d'échanges sur le financement du développement et la réduction des inégalités sociales ainsi que de concertations francophones dans le cadre des négociations commerciales.

Concernant la gouvernance démocratique et les droits de l'Homme, le Ministre Tshibanda se réjouit du partenariat développé récemment entre l'ONU, le Réseau international francophone de formation policière (Francopol), le Centre de politique de sécurité de Genève et l'OIF. Il fait part des actions de sensibilisation et de mobilisation conduites par l'Organisation à New York, à Paris et au Brésil sur les violences faites aux femmes. En soulignant que le combat contre la discrimination basée sur le sexe est loin d'être gagné, il signale le lancement, en octobre 2013, du Réseau francophone pour l'égalité femme-homme (EFH), suivant la recommandation du 1^{er} Forum mondial des femmes francophones, tenu à Paris le 20 mars 2013, à l'initiative de la France. Il se félicite que la RDC lui ait emboîté le pas en organisant à Kinshasa, en mars 2014, la 2^e édition de ce forum sur le thème : *Femmes, actrices du développement*.

Concernant la langue française, la diversité culturelle et l'éducation, il mentionne, au titre de la poursuite du plan d'action de l'OIF, l'attention portée, au plan culturel, sur Haïti, pays prioritaire de la coopération francophone, notamment à travers le renforcement de son réseau de lecture publique. S'agissant des efforts pour la promotion de la langue française, il fait état de la création du Groupe des ambassadeurs francophones en France, qui s'ajoute aux groupes existants dans près de 50 capitales. Il encourage l'Organisation à poursuivre ses actions visant la régulation par les États et gouvernements de la qualité et de l'équité des systèmes éducatifs, de même qu'une meilleure adéquation entre l'offre éducative et le besoin d'intégration sociale. Selon lui, des efforts doivent encore être fournis en matière de promotion des industries culturelles dans les pays du Sud ainsi que pour la mise en place du dispositif de réflexion prospective sur la Francophonie souhaité par le Sommet de Kinshasa. Il en va de même de la poursuite de la formation à distance des maîtres, de l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs et de la prise en compte de la culture dans les politiques de développement. Le Ministre Tshibanda informe ensuite la Conférence que le Président Joseph Kabila a remis au Secrétaire général Abdou Diouf, lors de sa visite officielle en RDC, la plus haute distinction honorifique du pays pour l'élan qu'il a su donner à la Francophonie. Pour conclure, il relève que les exemples exposés et le document mis à disposition sous forme de tableau montrent un bilan globalement positif, illustrant le chemin parcouru et soulignant ce qu'il reste à accomplir. Il estime que l'Organisation est prête pour aborder l'avenir avec responsabilité.

Le Président remercie son collègue de la RDC pour son rapport, qui est à ses yeux une contribution utile pour mesurer l'efficacité des engagements. Il le remercie en outre d'avoir mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération francophone. Enfin, il salue une démarche exigeante de reddition dont il prend bonne note.

4. Projets de Cadre stratégique 2015-2022, de Stratégie économique et de Stratégie jeunesse de la Francophonie

Le Président rappelle que le premier cadre stratégique de la Francophonie, adopté en 2004 par le Sommet de Ouagadougou, avait constitué un tournant historique pour l'Organisation en l'engageant dans une vision à long terme. Ce document dotait la Francophonie de quatre missions, qui furent les boussoles de l'action politique et de la coopération francophone au cours de la décennie écoulée. Le Président rend hommage au Secrétaire général pour sa mise en œuvre et félicite l'OIF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes pour les actions menées afin de concrétiser sur le terrain les valeurs de solidarité qui unissent les États et gouvernements membres. Il note qu'au terme de ce premier document d'orientation décennal, un large processus de concertation a permis de formuler un nouveau cadre stratégique, portant cette fois sur une période de huit ans pour couvrir deux cycles de programmation quadriennale. Il rappelle que lors de sa précédente session, la CMF avait pris acte des réflexions engagées en vue de la rédaction de ce nouveau document de référence. Elle avait soutenu la démarche axée sur les résultats et renforçant l'approche régionale, de transversalité, de complémentarité et d'appropriation qui fondait ce document. Le Président souligne que la proposition consensuelle transmise par le CPF est le fruit de patientes négociations, tout comme les projets de stratégie économique et de stratégie jeunesse.

Avant que la Conférence ne se prononce, il l'invite à entendre le Secrétaire général de la Francophonie, l'Administrateur de l'OIF ainsi que les responsables des opérateurs directs et des conférences ministérielles permanentes, tous parties prenantes de ces documents d'orientation.

4.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie

Le Secrétaire général confirme le caractère collectif de la réflexion sur le nouveau cadre stratégique dans le but de renouveler et de renforcer la clé de voûte du système institutionnel. Il estime que l'adoption de ce nouveau cadre constituera un moment charnière pour l'Organisation et permettra de rénover l'action de coopération et de diplomatie de la Francophonie face aux nouveaux équilibres mondiaux et défis globaux. Il se félicite qu'il concrétise l'engagement de renforcer la transversalité et la complémentarité au sein de la famille francophone. Selon lui, cette nouvelle étape, marquée par la redevabilité mutuelle et par une responsabilité partagée, permettra à la Francophonie de se recentrer sur ses créneaux d'excellence, son originalité, sa spécificité et sa valeur ajoutée ; la même observation s'applique aux nouvelles stratégies qui seront adoptées à Dakar.

Le Secrétaire général relève que le projet de stratégie jeunesse soumis à l'attention de la Conférence est le fruit d'une réflexion lancée il y a quinze ans car, en 1999, le Sommet de Moncton avait été consacré à la jeunesse, que la Francophonie souhaitait déjà associer plus étroitement à son action. Il rappelle également les termes de l'appel et de l'engagement pris au Sommet de Montreux de 2010, dont la Déclaration se terminait sur ces mots : « *L'avenir du monde francophone est entre les mains de notre jeunesse. Animés du désir de lui confier un héritage d'espoir fondé sur les valeurs qui nous unissent, nous l'aiderons avec force à réaliser cette ambition* ». Il se réjouit que la stratégie jeunesse proposée vise à placer les jeunes au cœur d'un développement humain durable afin qu'ils soient les acteurs essentiels de l'espace francophone. Dans la perspective du lancement officiel d'une plateforme des jeunes fédérant 12 réseaux existants, il exprime sa joie de voir aboutir ce projet à Dakar, au cœur de l'Afrique, continent où les jeunes constituent la majorité de la population.

Il évoque ensuite le Sommet de Kinshasa, qui s'était penché tout particulièrement sur la gouvernance économique et qui avait appelé à la formulation par l'OIF et ses opérateurs d'une stratégie économique dans le but de consolider et d'étendre les relations qui existent déjà entre la langue française, les valeurs de solidarité et les dynamiques économiques de l'espace francophone. À ses yeux, la stratégie économique élaborée en suivi de cette volonté

des chefs d'État et de gouvernement permettra à la Francophonie d'apporter des réponses aux défis mondiaux économiques et de faire de la langue française un vecteur d'intégration et de croissance économiques. Il précise que ce dessein, esquissé au Sommet de Hanoi en 1997, trouve ici son achèvement et lance un chantier innovant au service d'un développement humain durable traduit concrètement dans le quotidien des populations.

4.2. Intervention de l'Administrateur de l'OIF

Invité à prendre la parole sur ce point, l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, note que le Secrétaire général vient de souligner l'importance qu'il accorde aux orientations stratégiques de la Francophonie. Il confirme que tant le cadre stratégique que les stratégies thématiques constituent des références et des balises essentielles pour l'Organisation. Il considère que ces textes permettent d'inscrire dans le temps des priorités clairement définies, qu'il s'agit de décliner, au niveau opérationnel, dans les programmations de l'OIF et en complémentarité et en synergie avec les autres acteurs reconnus par la Charte de la Francophonie. Ayant à présenter par la suite le projet de programmation quadriennale de l'OIF, il propose de compléter ses propos à ce point de l'ordre du jour.

4.3. Communications des opérateurs directs

- **AUF**

Le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Bernard Cerquiglini, souligne le caractère particulier que revêt pour l'Agence la tenue du XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar, où elle a implanté son premier bureau régional il y a quarante ans. Il relève en outre que le thème du Sommet rencontre les intérêts de l'Agence sur le thème des jeunes et des femmes. Après avoir rappelé l'intervention de l'AUF auprès des acteurs universitaires, il rappelle l'accompagnement apporté aux ministères de l'enseignement supérieur de Côte d'Ivoire et du Mali à la modernisation de leurs universités et dans leur stratégie de développement. Il mentionne également des sollicitations de la Mauritanie et du Cameroun sur des dossiers spécifiques.

Le recteur axe la première partie de son intervention sur l'objectif que s'est fixé l'AUF visant à favoriser l'émergence de femmes responsables d'universités, après avoir aidé les jeunes filles à faire des études supérieures et les jeunes femmes à mener une carrière universitaire. Pour coordonner sa politique, l'AUF a mis en place un Réseau francophone des femmes responsables dans l'enseignement supérieur et la recherche, qui a organisé les 13 et 14 novembre 2014, à Dakar, un colloque international sur le thème « Femmes universitaires, femmes de pouvoir ? » qui a réuni plus de 200 participants en provenance d'une quinzaine de pays. À l'issue de ce colloque, dix recommandations aux chefs d'État et de gouvernement ont été émises, dont le recteur se fait le porte-parole :

1. former les responsables politiques et les cadres de la fonction publique à l'égalité femme-homme ;
2. doter les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une direction sur l'égalité femme-homme ;
3. mettre en place un observatoire de l'égalité femme-homme au sein de chaque université ;
4. nommer un(e) référent(e) genre dans les universités ;
5. soutenir financièrement la sensibilisation à l'égalité femme-homme à tous les niveaux et dans toutes les disciplines par la mise en place de modules de formation ;
6. légiférer pour assurer la parité au sein des instances dirigeantes des établissements universitaires et de recherche ;
7. financer les travaux de recherche pour produire des données scientifiques sur la situation des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche ;

8. assortir tous les projets de recherche d'une dimension « égalité » ;
9. créer un répertoire de bonnes pratiques sur la parité dans les universités ;
10. rendre obligatoire la prévention et la lutte contre le sexisme et les violences sexuelles par la création d'un bureau de lutte contre le harcèlement sexuel au sein des universités, la prévention et la sanction de tous les cas de harcèlement sexuel.

S'agissant du deuxième objectif de l'AUF relatif à la formation des jeunes par le numérique, outil puissant de développement, le recteur souligne que l'Agence s'est résolument engagée à former les enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques des cours en ligne, à soutenir la création de cours en ligne ouverts et massifs (CLOM) dans les universités du Sud et à mettre son réseau de campus numériques francophones à disposition des producteurs et utilisateurs de cours en ligne. L'AUF assure ainsi le développement du numérique éducatif dans les universités en installant des campus numériques francophones dans plus de 40 pays, dont le premier fut créé à Dakar en 1991. Près de 100 formations diplômantes à distance y sont délivrées en français par des universités européennes et africaines. L'Agence se saisit en outre des CLOM qui visent l'employabilité et l'insertion professionnelle de l'étudiant et doivent, dans cette perspective, passer par la certification. Le recteur ajoute que l'AUF aidera à organiser des examens à distance pour ces cours, grâce à ses campus numériques, étendus si besoin. Enfin, pour que les cours en ligne participent pleinement à la démocratisation du savoir et deviennent des vitrines du savoir-faire de toutes les universités, l'AUF s'emploie à former d'urgence les enseignants, notamment ceux des pays émergents, à la maîtrise de cet outil pédagogique et à leur donner les moyens de les produire.

En assurant les ministres de la pleine mobilisation de l'Agence à apporter sa réponse concrète aux attentes dont la Déclaration de Dakar témoigne, le recteur rappelle que son propre mandat se terminera avant le Sommet de 2016 et rend hommage à la complicité entretenue avec le Secrétaire général, qui lui a témoigné un soutien infaillible durant sept années dans le cadre de la coopération universitaire, en lui exprimant sa profonde gratitude et son amitié.

- **TV5Monde**

Le directeur général de TV5Monde, M. Yves Bigot, évoque les efforts réalisés depuis le Sommet de Kinshasa. TV5Monde s'est ainsi dotée d'une charte éditoriale, concernant non seulement sa rédaction mais aussi son offre de programmes et sa programmation. Elle a créé en octobre 2013, le premier Journal télévisé quotidien francophone au monde « 64 minutes : le monde en français », publié par ses propres journalistes avec les rédactions de ses chaînes partenaires. La durée du Journal Afrique a également été doublée et « Rendez-vous au maquis » ainsi que le magazine mensuel « Africanités », destiné à traiter de la modernité de la culture et de questions de société concernant les Africains, ont été créés. TV5Monde s'est alors dotée d'un nouvel habillage, lumineux et dynamique. En septembre 2014 a été inauguré le talkshow culturel francophone hebdomadaire de 52 minutes « 200 millions de critiques », présenté à l'Institut du monde arabe à Paris par Guillaume Durand. Dans le même temps a été diffusée la nouvelle météo régionalisée à imagerie 3D produite avec les partenaires belges de Keywall, filiale de la RTBF. Le directeur général indique que les 8 chaînes, à laquelle il faut ajouter la dernière-née, TV5Monde Brésil, sont suivies par 250 millions de foyers sur l'ensemble de la planète (257 millions en tenant compte de TV5Québec/Canada), soit une progression de 10% en 2 ans. Les chaînes sont aujourd'hui disponibles en Haute Définition en Asie, dans la zone Pacifique, aux États-Unis, en Europe, en Orient et au Canada. Le directeur général relève que ces chaînes s'accompagnent de deux web tv, consacrées à deux des priorités de TV5Monde, la jeunesse pour l'une et l'Afrique pour l'autre. À Dakar a été lancée l'application pour téléphones Androids et bientôt pour i-Phones permettant le suivi de la web tv Afrique. Avec le soutien de l'OIF, qu'il remercie, il souhaite voir développer en Afrique une chaîne jeunesse ludo-éducative sur le modèle de celle qui a été lancée avec succès aux États-Unis, Tivi5, et pour

laquelle TV5Monde a sollicité l'intervention du président Macky Sall auprès d'une dizaine de chefs d'États d'Afrique francophone afin de les y associer. Par ailleurs, le site « Terriennes », consacré aux droits et aux initiatives des femmes du monde entier, a été prolongé avec une véritable émission de télévision à l'instar de « Destination Francophonie ». TV5Monde a également initié avec succès une bibliothèque numérique francophone qui permet l'accès gratuit à plus de 200 œuvres francophones. Avant de couvrir le Sommet de Dakar, TV5Monde a été le premier partenaire des deux Forums des femmes francophones à Paris puis à Kinshasa, et de nombreuses autres manifestations telles que le New York Forum Africa de Libreville, le Forbes Africa de Brazzaville, plusieurs salons du livre, festivals de cinéma ou grands rendez-vous de musique ou de théâtre. La deuxième édition des Trophées francophones du cinéma, créés à Dakar en 2013, s'est déroulée à Paris. TV5 a présenté en Chine son webdoc consacré au château de Versailles, sous-titré en mandarin. TV5 a également remporté les Lauriers de l'audiovisuel français et le Prix de l'innovation à Montreux pour « Photo de classe ». Ils ont en outre été les partenaires et les diffuseurs panafricains d'« Intervilles Côte d'Ivoire », produit dans le cadre de la réconciliation nationale par la RTI, et seront début 2015 les diffuseurs mondiaux d'Intervilles France-Chine. Outre l'écho mondial donné aux Jeux de la Francophonie de Nice en septembre 2013, pour la première fois ont été acquis, pour la chaîne TV5Monde Afrique, les droits de diffusion des Jeux olympiques de Sotchi, de la jeunesse de Nankin et, pour 2016, ceux de Rio. Enfin, TV5Monde s'emploie, en lien avec des coopérations bilatérales, notamment suisses, à accompagner les maisons TV5Monde qui ont démontré leur utilité auprès des jeunes et illustrent l'appropriation, par les Africains, de la chaîne de la Francophonie. Le directeur général de TV5Monde espère que les chefs d'État et de gouvernement réitéreront leur soutien à leur chaîne francophone et renouvelleront leur engagement pour sa diffusion gratuite dans chacun de leurs territoires, notamment à l'occasion du passage à la TNT, indispensable à la poursuite du développement de la chaîne dans un contexte de concurrence locale et internationale sans précédent.

- **Université Senghor**

Le recteur de l'Université Senghor, M. Albert Lourde, observe que dans le cadre de sa programmation 2015-2018, l'OIF se donne pour objectif d'améliorer l'accès à une éducation de qualité, objectif auquel contribue l'Université Senghor en dotant d'une spécialisation de haut niveau un grand nombre de jeunes Africains, notamment des femmes, qui représentent plus de 40% de son effectif à Alexandrie, et pour lesquels il adapte ses formations. Face aux transformations profondes que connaît le continent africain, et dans la suite de la Conférence de Rio sur le développement durable de juin 2012, qui a mis l'accent sur la protection de l'environnement sur une planète de plus en plus peuplée, l'Université a progressivement intégré cette problématique dans ses formations, très variées, en matière de culture, santé, environnement ou gestion pour donner aux cadres la capacité d'aborder et de traiter les problèmes environnementaux actuels. Dans ce cadre, le premier axe de ses actions concerne le renforcement des capacités dans la gouvernance des ressources naturelles renouvelables. Le diplôme d'université sur « les aires protégées » et le certificat universitaire sur « la gouvernance locale des zones humides en Afrique », dispensés au Burkina Faso et au Gabon, constituent des formations pratiques qui permettent aux gestionnaires de sites d'être plus efficaces dans la protection et la conservation de ces ressources qui sont à l'origine de biens et de services pour l'homme, tout en participant à une meilleure régulation du climat. Le deuxième axe porte sur l'économie verte comme outil de développement, également en lien avec la Conférence de Rio qui a aussi mis en exergue la nécessité d'une transition économique, pour permettre en particulier l'emploi des jeunes. Le recteur rappelle que l'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques, ce qui offre une perception de l'environnement comme opportunité de création de richesses pour l'homme et de protection de la nature. Dans cette perspective, en juin 2014, l'Université Senghor a signé un accord-cadre avec l'IFDD, le Centre international des Technologies de l'environnement de Tunis et l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour

la mise en œuvre d'un programme sur l'économie verte en Afrique pour 2015-2018, qui a pour objectif de renforcer les capacités des pays francophones d'Afrique en matière d'économie verte, afin de promouvoir l'intégration des politiques vertes dans les stratégies nationales de développement durable. Le troisième axe concerne la mise en œuvre de politiques environnementales volontaristes. Observant que l'Afrique est directement concernée par les changements climatiques, qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'agriculture, il met de l'avant la nécessité de former des cadres dynamiques pour appliquer les politiques environnementales dans les pays africains. Il mentionne ainsi, au plan national, le master international « Droit et politiques de l'environnement » ouvert en co-diplômation entre l'Université Senghor et l'Université de Ouagadougou. Sur le plan local, rappelant la nécessaire prise en compte des enjeux du climat par les collectivités territoriales décentralisées, qui sont en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques, il cite l'organisation, par l'Université Senghor, en collaboration avec le PNUD-Haïti, du 29 septembre au 4 octobre 2014, d'une formation continue, à destination d'une trentaine de cadres haïtiens, sur la maîtrise de logiciels capables de générer des scénarios de changements climatiques pour des études de vulnérabilité et d'adaptation. Ce type de formation sera multiplié en Afrique de l'Ouest et du Centre à partir de 2015 pour former des cadres capables de comprendre les changements climatiques et leurs implications et d'analyser les facteurs de vulnérabilité et d'adaptation dans différents secteurs du développement économique et social.

- **AIMF**

Le secrétaire permanent de l'AIMF, M. Pierre Baillet, rappelle l'objectif de l'Association d'ancrer le caractère concret de la démocratie locale et de la décentralisation, facteurs durables de paix civile et affirme que Francophonie et action sociale se renforcent l'une l'autre. Il évoque notamment les projets de démocratisation de l'accès à l'internet comme à Erevan, mais aussi d'accès à la santé, à travers les centres de santé de Kaolack, les projets de distribution de l'eau potable, notamment à Bangangté au Cameroun, Bobo-Dioulasso et Banfora au Burkina Faso, qui améliorent les conditions de vie des familles et en particulier des femmes. Il met également l'accent sur l'économie sociale et solidaire, qu'il considère comme un véritable levier à l'emploi des jeunes, et souligne la volonté de l'AIMF de rapprocher la culture et le patrimoine du développement local, comme à Hué au Vietnam, Vientiane au Laos ou Siem Reap et Kampot au Cambodge. Le soutien apporté par l'AIMF aux élus locaux contribue à renforcer la Francophonie et ses institutions en associant étroitement son action au réseau des universitaires.

Le secrétaire permanent relève toutefois que l'ambition de l'AIMF reste tributaire de ses capacités et saisit cette occasion pour remercier vivement la France, le Canada, le Québec et la FWB pour leur constance, leur confiance et leur soutien financier à côté des villes métropoles, notamment Paris, tout en lançant un appel à contribution d'autres États qui permettrait à l'AIMF de mobiliser plus de financements innovants et de partenariats public/privés. Il insiste sur la nécessaire prise de conscience de la dimension sociétale et de son risque pour parvenir à une performance économique et l'affirmation d'une communauté de culture et de langue. Il explique que l'AIMF a amené ses membres à s'approprier cette thématique en initiant, à travers des échanges d'analyses multi-acteurs, la réflexion sur le rôle des autorités locales pour l'émergence d'actions concrètes en la matière. Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées, à Bruxelles, en mars 2012, sur « Les élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux », en août 2012, à Genève, sur « Les autorités locales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation », et en novembre 2012, à Abidjan, lors de l'Assemblée générale dont la thématique principale a été consacrée au dialogue interculturel et à la paix. Depuis 2013, l'AIMF a en outre montré, à Goma en RDC et Gisenyi au Rwanda, dans une démarche transfrontalière, que la bonne entente entre les élus locaux était essentielle pour améliorer la vie des populations et le développement du commerce. L'AIMF a également accompagné Kinshasa et Brazzaville dans leur processus de dialogue à la suite des expulsions de ressortissants installés sur les deux rives du fleuve Congo. Les deux maires ont prouvé, à travers les mécanismes mis en place, notamment la Commission spéciale de coopération,

combien le dialogue des maires était essentiel pour accélérer les processus de sortie de crise. Les maires ont également été réactifs à Bangui, pour affirmer leur engagement autour de l'idée que le développement économique de la RCA est lié au retour des réfugiés. De manière transversale, ils ont tenu à encourager la participation des jeunes et des femmes à la vie locale. Par ailleurs, une réflexion et un cycle de formation ont été engagés sur l'entrepreneuriat au féminin au Niger, dans le cadre de la Commission permanente « Genre », que préside la ville de Bordeaux. Le secrétaire permanent souligne que ces actions vont dans le sens du renforcement de la confiance mutuelle entre les acteurs qui animent les collectivités locales, permettant la co-création et l'innovation, fruit de la réflexion conduite au congrès de Kinshasa, présidé par le maire de Paris.

4.4. Exposés des conférences ministérielles permanentes

- **Confémen**

La présidente en exercice annonce que la Confémen a tenu, en juillet 2014 à Abidjan, sa 56^e session ministérielle, à l'issue de laquelle une note d'orientation des politiques éducatives a été adoptée en vue d'assurer aux enfants, aux jeunes et aux adultes une éducation inclusive et de qualité pour tous dans l'espace francophone. Souhaitant partager ces messages clés, qui devraient constituer à terme une feuille de route en politiques éducatives pour l'après 2015, elle indique que ces recommandations émanent en partie des quatre axes prioritaires adoptés par les ministres de l'Éducation en juillet 2013 à Liège, à savoir : élargir l'éducation de base obligatoire et gratuite ; renforcer l'éducation et la formation tout au long de la vie ; garantir un financement pérenne pour l'éducation ; assurer une bonne gouvernance et renforcer les partenariats. Elles procèdent, d'autre part, des réflexions et concertations menées dans le cadre de la 56^e session ministérielle, qui se sont traduites en huit actions :

- promouvoir des politiques transformationnelles permettant de construire des systèmes éducatifs ouverts, flexibles et réactifs aux besoins des jeunes et à la demande évolutive de la société et de l'économie, condition fondamentale pour réaliser une éducation inclusive et de qualité pour tous (EIQPT) ;
- poser la qualité comme inséparable de l'équité et de l'efficacité dans le cadre de l'EIQPT ;
- cibler l'école, la classe et le milieu comme lieux décisifs d'investissement et d'action où se déroulent les changements pour l'amélioration continue de la qualité ;
- accroître de façon substantielle le financement de l'éducation en accordant au secteur une moyenne de 8% du PIB en vue de réaliser l'EIQPT ;
- réussir l'autonomisation administrative, financière et pédagogique des établissements et l'émergence d'un « leadership » à la base, en renforçant les capacités des acteurs ;
- développer des politiques de mobilisation et d'utilisation optimales des enseignants ;
- promouvoir la recherche et l'évaluation pour l'accompagnement scientifique et technique de la formulation des politiques et du pilotage des réformes ;
- sensibiliser les parlementaires et autres élus pour une compréhension approfondie des buts, finalités et objectifs des politiques et stratégies d'éducation.

En terminant, la ministre rend hommage au Secrétaire général et se félicite de la qualité du partenariat entre l'OIF et la Confémen, en espérant le rendre plus actif encore.

- **Conféjes**

Évoquant la cérémonie d'hommage aux pères fondateurs de la Francophonie au siège de l'OIF, le président en exercice de la Conféjes se réjouit que ce soit le pays d'origine de l'un d'eux qui accueille le XV^e Sommet de la Francophonie. Il rend également hommage au Secrétaire général Abdou Diouf, autre fils du Sénégal, qui a su donner une nouvelle impulsion à la coopération

multilatérale francophone. Saluant le thème du Sommet de Dakar, où sera adoptée une stratégie jeunesse, il se félicite de la pérennisation par le Niger de l'organisation biennale à Niamey, en collaboration avec l'OIF et la Conféjes, du Forum *Jeunesse et emplois verts*.

Il indique que le bureau de la Conféjes, réuni en mai 2014 à Dakar, a appelé à la mobilisation des États et gouvernements membres pour un renforcement du rôle, de la place et des moyens d'action de la Conféjes au sein de la Francophonie, en symbiose avec les autres institutions francophones. Il souligne l'arrimage de la Conféjes au Cadre stratégique de la Francophonie, à travers la réaffirmation de son identité francophone et l'articulation de ses actions de promotion de la jeunesse et des sports avec les valeurs francophones. Cette orientation, qui doit être approuvée par la 35^e session ministérielle qui se tiendra à Kinshasa, en mars 2015, se traduira par deux lignes d'actions prioritaires de la programmation 2015-2018 :

- renforcer les synergies et des partenariats avec les institutions francophones pour plus d'efficacité des interventions en faveur des jeunes et des sportifs ; la Conféjes entend répondre positivement aux offres reçues et lancer d'autres initiatives en ce sens ;
- solliciter l'adhésion des quatorze membres de plein droit ou associés de l'OIF qui n'ont pas encore adhéré à la Conféjes. Le ministre cite les pays visés, auxquels il lance un appel.

4.5. Débat et décisions

L'ensemble des intervenants ont salué la qualité des projets de Cadre stratégique 2015-2022, de stratégie économique et de Stratégie jeunesse de la Francophonie.

En saluant le thème choisi pour le Sommet de Dakar, **le chef de délégation de la Roumanie** appuie l'adoption de la Stratégie jeunesse de la Francophonie et encourage la mise en œuvre, au niveau national et régional, des politiques concertées en direction des jeunes, en particulier par l'accès à l'éducation et l'articulation avec les besoins réels de la société et un marché dynamique du travail. Il estime qu'une attention particulière doit être portée aux programmes de formation professionnelle et de formation continue, mais aussi à la formation des spécialistes de haut niveau scientifique à travers des programmes de mobilité internationale. Il apprécie l'opportunité de l'adoption de la Stratégie économique de la Francophonie et soutient la nécessité de créer des programmes adaptés d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes. Il rappelle que le XI^e Sommet de la Francophonie, organisé à Bucarest, en 2006, avait placé l'enseignement au centre de son agenda, choisissant comme thème principal « les technologies de l'information dans l'éducation ». La Roumanie avait également lancé, lors de ce Sommet, en étroite coopération avec l'AUF, le Programme de bourses doctorales et de recherche « Eugene Ionescu », dont environ 450 doctorants et chercheurs, en provenance de 27 pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale et orientale, ont à ce jour bénéficié. Outre sa dimension académique, ce programme offre aussi une plateforme importante pour le renforcement des relations bilatérales entre la Roumanie et les autres pays francophones, pour le rapprochement des peuples et une meilleure connaissance mutuelle de leurs valeurs et traditions culturelles. Le chef de délégation mentionne le rôle du bureau régional universitaire de la Francophonie de Bucarest, inauguré il y a vingt ans. Il rappelle par ailleurs la relation de proximité qu'entretient la Roumanie avec les peuples africains, qui passe notamment par l'accueil de nombreux étudiants du continent dans les domaines stratégiques tels que l'industrie, l'ingénierie, l'agriculture, la santé et l'éducation, renforçant ainsi les liens économiques et politiques.

Le représentant du Burundi, se référant au document de travail relatif au Cadre stratégique 2015-2022, indique que sa délégation a déposé une proposition complémentaire portant sur l'objectif stratégique n°1.

Le président confirme la prise en compte de la proposition du Burundi et l'absence d'objection.

La ministre des relations internationales et de la Francophonie du Canada-Québec, après avoir salué la pertinence du premier cadre décennal, qui a notamment permis la modernisation de l'Organisation, estime que le nouveau Cadre stratégique 2015-2022, dont le Québec soutient l'adoption, s'inscrit en continuité tout en prenant en considération un contexte économique qui impose la rigueur. Elle souligne la nécessité de veiller à ce que l'Organisation poursuive ses actions dans un esprit d'efficacité et de saine gestion des ressources et relève que la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique sont désormais des pratiques établies dont elle remercie le Secrétaire général, l'Administrateur et les équipes. Elle se réjouit de voir la prise en compte du volet éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur dans le Cadre stratégique et relève le bien-fondé d'une action résolue en faveur de l'éducation tel que préconisé dans le rapport « La langue française dans le monde » ; elle salue à cet égard la qualité, la précision des données et la justesse des analyses effectuées par l'Observatoire de la langue française, qui a su s'appuyer sur l'apport scientifique de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone situé à l'Université de Laval au Québec. Elle estime par ailleurs opportun que la Francophonie se dote d'une stratégie jeunesse, pour laquelle le Québec a apporté tout son soutien, et d'une stratégie économique, que son gouvernement recommandera au Sommet et qui devrait renforcer la pertinence du français comme langue des affaires ; le Québec apportera sa contribution pour une mise en œuvre réussie. Par ailleurs, le Canada-Québec se réjouit que le prochain Cadre stratégique conforte des acquis fondamentaux qui ont permis à l'OIF d'acquérir une crédibilité politique auprès des autres organisations multilatérales et de la société civile. La ministre est convaincue de la capacité de la Francophonie de susciter l'intérêt des bailleurs de fonds internationaux pour enrichir les interventions francophones. Rappelant par ailleurs le rôle primordial de la Francophonie dans la mobilisation en faveur d'une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco, puis dans son élaboration, son adoption et sa ratification, elle évoque les défis numériques liés à sa mise en œuvre et observe que le projet de résolution sur cette question invite les chefs d'État et de gouvernement à réaffirmer leur engagement dans cette perspective, en tenant compte des technologies numériques dans les politiques culturelles nationales, les activités de coopération et les échanges au sein des forums internationaux. Elle salue l'organisation par le Secrétaire général et l'Administrateur de la première conférence internationale sur l'avenir des médias francophones à Montréal, du 8 au 10 octobre 2014. Enfin, elle souligne l'excellence du travail de TV5Québec Canada et TV5Monde qui innovent sur de nouveaux supports, tels que les appareils mobiles. En terminant, elle salue les projets de documents soumis et les perspectives qu'ils ouvrent.

La ministre responsable de la Francophonie du Canada Nouveau-Brunswick remercie les autorités du Sénégal pour leur accueil et félicite le comité de rédaction des documents destinés au Sommet pour la qualité et la pertinence de la Déclaration et des résolutions. Elle salue le parallélisme des thèmes « femmes » et « jeunes » qui illustrent la modernité et la pertinence de l'Organisation et exprime une sensibilité particulière, en sa qualité de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, pour le thème choisi pour le Sommet. En relevant que l'essor économique et le progrès social, de même que le rayonnement futur de la langue française dans le monde, dépendent en grande partie de la place qui sera accordée aux femmes et aux jeunes, elle se réjouit tout particulièrement de l'adoption des stratégies économique et jeunesse pour la Francophonie. Elle est d'avis que l'OIF et les opérateurs de la Francophonie peuvent contribuer à un accompagnement des États et des gouvernements dans la mise en place de mécanismes et de politiques publiques visant à consolider la place des femmes et des jeunes dans les différentes structures économiques et de gouvernance. Elle réitère l'appui du Nouveau-Brunswick aux initiatives de l'OIF, de la Confémén et de l'AUF en matière d'éducation et de formation, en mettant l'accent sur les technologies de l'information et de la communication au profit des apprentissages et en rappelant que le taux important de chômage des jeunes dans de nombreux pays de la Francophonie constitue un frein à leur intégration au marché du travail et une menace à la stabilité sociopolitique, particulièrement au sein des États les moins développés. Elle insiste en outre sur la nécessaire mobilité des étudiants, universitaires et

acteurs économiques et culturels au sein de l'aire géographique francophone. Manifestant un intérêt particulier pour l'environnement et le développement durable, elle félicite l'IEPF pour son rôle de chef de file, notamment par l'entremise de sa plateforme Médiaterre. Par ailleurs, après avoir rappelé les conclusions du Forum mondial de la langue française de Québec visant à déployer des efforts particuliers pour assurer le développement et la promotion de la langue française dans le monde, elle se réjouit de l'organisation d'une deuxième édition à Liège sur le thème de la créativité comme moteur de l'innovation en Francophonie.

Le secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de la Suisse souligne l'étape charnière que représente le XV^e Sommet de la Francophonie pour l'OIF, dont le corpus normatif se renforce de trois nouveaux textes. Le nouveau Cadre stratégique vise à pérenniser la vision et les idéaux de la Francophonie et permet de rapprocher l'action de l'Organisation des besoins des populations. La Suisse est satisfaite du maintien des quatre grandes missions de la Francophonie et des principes directeurs qui sont autant de garanties d'efficacité de ses actions, l'OIF ayant avantage à se concentrer sur ce qu'elle sait faire le mieux et où elle peut être un véritable catalyseur d'idées. La Suisse poursuit l'ambition d'une Organisation resserrée et concentrée autour de programmes et d'initiatives phares, particulièrement dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation et de la formation. Elle estime que les synergies entre les opérateurs, de même que les partenariats avec d'autres organisations, doivent être renforcés dans le sens d'une meilleure complémentarité. Le secrétaire d'État salue l'adoption de deux nouvelles stratégies pour la jeunesse et pour l'économie, qui doivent répondre aux défis que posent les jeunes francophones ; il estime qu'en matière économique, la Francophonie disposera d'un avantage comparatif déterminant par la création, à terme, d'une union économique francophone. Précisant le projet « Jeunes en Francophonie » que la Suisse propose, il indique que les « 57 ambassadeurs de la jeunesse » participants seraient associés à la présidence de l'OIF tout au long de l'année. Grâce à la simulation de deux instances décisionnaires, dont le CPF, les jeunes pourraient se familiariser avec les structures de l'OIF et les thèmes qui y sont traités, mettre au point un « Plan d'action du projet jeunes OIF » et perfectionner des compétences diverses dans les domaines de la diplomatie et des techniques de négociation – par exemple la capacité de s'exprimer oralement et de communiquer, ainsi que leurs compétences à résoudre des problèmes. Ils amélioreraient en outre leurs aptitudes à travailler en équipe et à diriger et feraient la connaissance d'autres jeunes issus des États et gouvernements membres de l'OIF. Au terme de l'année, les jeunes présenteraient le « Plan d'action du projet jeunes OIF » issu de leurs négociations, qui pourrait inspirer les activités de l'OIF pour réaliser la stratégie jeunesse. Il souhaite que cette idée soit portée à la fois par l'OIF et la présidence du Sommet pour se réaliser au cours des mois à venir. La Suisse évoquera ce projet en 2015 à l'occasion de la session annuelle de l'APF qui a exprimé le souhait de prendre des initiatives qui concerneront un projet « jeunes ».

Le ministre du Développement international et de la Francophonie du Canada salue la qualité des documents d'orientation, le Cadre stratégique 2015-2022, la Stratégie économique et la Stratégie jeunesse de la Francophonie, élaborés par l'OIF et par les États et gouvernements membres. Il se réjouit que la Francophonie ait conservé ses quatre missions pour lesquelles sa valeur ajoutée est reconnue, tout en renforçant son rôle politique et en consolidant son action dans le domaine économique. Dans cette perspective, le Canada est heureux d'avoir pu collaborer activement à l'élaboration, prioritaire pour lui, de la Stratégie économique, qui sera un outil essentiel pour stimuler le développement et renforcer la solidarité entre les pays de la Francophonie ; le ministre note que les prochains mois seront cruciaux pour s'assurer de sa mise en œuvre efficace. Par ailleurs, il appuie le projet de budget 2015-2018 et apprécie les efforts déployés par l'Administrateur en faveur de la modernisation des méthodes de gestion de l'OIF, qui ont permis la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il apprécie également que la programmation 2015-2018 ait été développée dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, avec des indicateurs de rendement et un souci d'efficacité et d'efficacités, estimant qu'un bon équilibre entre les différentes missions a été atteint dans un cadre de ressources limitées.

Le ministre-assistant des Affaires étrangères du Vietnam félicite l'OIF d'avoir procédé à une large consultation auprès des opérateurs de l'OIF, des organisations internationales et régionales, et plus particulièrement auprès des membres de l'Organisation durant tout le processus d'élaboration du projet de cadre stratégique de la Francophonie et des stratégies économique et jeunesse qui ont permis de concevoir des projets de textes de qualité. S'agissant de la mise en application efficace de ces textes après leur adoption, il lui semble indispensable d'assurer une synergie et une cohérence entre ces trois stratégies dans le but d'éliminer des redondances, de valoriser au maximum l'efficacité de chaque stratégie et de faciliter une coopération et une complémentarité entre les acteurs impliqués. Il lui semble également important d'en suivre de près la mise en œuvre pour en évaluer l'efficacité, en tirer des expériences et définir de nouvelles solutions pour une plus grande efficacité. Enfin, il exprime sa profonde gratitude à Abdou Diouf pour le travail de qualité réalisé durant ses trois mandats en qualité de Secrétaire général de la Francophonie, le remerciant tout particulièrement pour sa décision de fêter la dernière édition de la Journée internationale de la Francophonie au Vietnam, où il s'est rendu en visite officielle au mois de mars, donnant ainsi, par des projets concrets, un nouveau souffle au mouvement de la Francophonie au Vietnam et dans la région.

La secrétaire d'État au développement et à la Francophonie de la France se félicite de l'équilibre qui sous-tend le cadre stratégique 2015-2022 en soulignant qu'il réaffirme les engagements de la Francophonie tout en mettant l'accent sur les axes porteurs de dynamisme : les jeunes et les femmes, l'innovation et l'économie. Convaincue que la Francophonie doit s'engager sur le chemin de la modernité, elle préconise que l'OIF se concentre sur des programmes où elle dispose d'une plus-value reconnue et d'une visibilité réelle sur la scène internationale en veillant à ne pas superposer les actions. Elle remarque également la cohérence entre les trois documents stratégiques et ceux adoptés à Kinshasa relatifs au numérique et à la langue française, l'ensemble formant un corps de doctrine valable pour tous les acteurs de la Francophonie et invitant à une meilleure synergie entre eux. Rappelant que le français est la troisième langue des affaires à l'échelon international, elle estime qu'il appartient à chaque État d'en tirer parti en fonction de sa situation propre et salue la feuille de route que constitue la stratégie économique. Elle mentionne le rapport élaboré par Jacques Attali, à la demande du Président Hollande, qui fournit des pistes en ce qui concerne la France et rappelle que la France n'envisage le développement économique dans l'aire francophone que comme mutuellement profitable pour pouvoir peser. Consciente de la responsabilité historique dont la France est investie vis-à-vis de la Francophonie, elle annonce qu'en dépit du contexte budgétaire particulièrement difficile, la France a décidé d'apporter une contribution complémentaire à l'OIF et aux opérateurs de la Francophonie d'un montant de 3 millions d'euros. Enfin, s'agissant du budget quadriennal 2015-2018, elle salue les efforts engagés pour développer les partenariats extérieurs et prend par ailleurs acte du fait que l'indexation de 1,5% fera l'objet d'un réexamen lors des discussions budgétaires annuelles.

La cheffe de délégation de Monaco souligne que le Sommet approuvera le nouveau cadre stratégique de la Francophonie comportant, pour les huit prochaines années, quatre objectifs globaux qui se déclinent en plusieurs programmes concrets, utiles, demandés et attendus par les pays et les populations. Elle indique que pour financer la nouvelle programmation, lui marquer son soutien, et dans la perspective de permettre une visibilité *a minima* de ses contributions volontaires, le gouvernement princier a conclu avec l'OIF une convention de financement sur quatre ans dont la signature marque la reconnaissance, par Monaco, des efforts entrepris par l'OIF en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats et le renforcement de la mesurabilité des programmes.

La vice-ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie se félicite de la qualité des documents de cadre stratégique de la Francophonie et de programmation 2015-2018 de l'OIF soumis à l'appréciation de la Conférence. Elle se réjouit de l'accent mis sur la transversalité et la régionalisation, qui se traduit par une attention particulière accordée aux différentes régions francophones. Parmi les actions qui tiennent à cœur à sa délégation, elle cite le programme

promouvant la langue française dans la vie internationale et le Créféco de Sofia, le volontariat francophone et la mise en œuvre de la politique intégrée de promotion de la langue française et de la future stratégie économique pour la Francophonie. Elle estime que l'éducation reste la grande plateforme de l'Organisation sur le terrain et se réjouit de la place qui lui est consacrée dans le nouveau cadre stratégique. Elle saisit l'occasion pour exprimer sa gratitude à l'AUF pour l'excellente coopération avec la Bulgarie au plan universitaire et pour les nombreux événements organisés en lien avec le bureau régional, et pour se féliciter du dynamisme impulsé à l'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion (Ifag) par sa nouvelle directrice, M^{me} Maria Niculescu. Elle confirme la place accordée par le gouvernement bulgare à cet institut de même qu'au Créféco, qui a fait l'objet d'une nouvelle convention visant à l'impliquer dans les politiques et stratégies de la Francophonie dans la région. Elle souligne enfin l'engagement du groupe des pays d'Europe centrale et orientale dans le milieu éducatif et salue la Francophonie pour sa contribution substantielle au développement durable et sa présence résolue sur la scène internationale.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie de la RDC salue l'étape importante que représente la préparation d'un cadre stratégique et souscrit aux objectifs globaux et stratégiques formulés, de même qu'aux orientations de la programmation de l'OIF. Il relève avec satisfaction le recentrage des actions, la démarche de gestion axée sur les résultats et la maîtrise des frais de fonctionnement. Il insiste pour que le processus de définition des résultats à atteindre et d'indicateurs vérifiables soit systématisé, tant pour l'OIF que pour les opérateurs. Concernant la programmation pour les quatre années à venir, il souhaite une plus grande implication de l'Organisation en Afrique centrale, notamment dans le domaine de l'éducation, pour refléter le poids démographique et l'importance des besoins dans cette région. Il marque son soutien à l'Ifadem et approuve le budget 2015-2018 de l'OIF. Il souligne que la langue, l'enseignement et la formation sont étroitement liés et qu'il en découle non seulement des défis pour chacun des États et gouvernements membres mais aussi des possibilités de les relever. Affirmant que c'est en mutualisant les atouts et les efforts que sera préservée la pertinence de l'Organisation, il se prononce pour l'adoption de l'ensemble des documents présentés.

La représentante de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) approuve les projets de cadre stratégique et de stratégies. Elle félicite les opérateurs pour leurs activités et les invite à participer au 2^e Forum mondial de la langue française, co-organisé par la FWB et l'OIF à Liège du 20 au 23 juillet 2015. Elle indique que le thème de la créativité y sera décliné en cinq axes de travail – éducation, économie, culture, relation entre langue française et créativité, participation citoyenne –, en s'appuyant sur trois types de projets : un accélérateur préalable des projets, une rencontre d'entreprises, un « hackaton » sur l'audiovisuel et les prestations artistiques. Elle ajoute que chaque opérateur disposera de l'espace et du temps nécessaires pour organiser l'activité qu'il estime la plus pertinente. En terminant, elle annonce que l'appel à projets culturels, dont la date butoir a été fixée au 15 décembre, a déjà reçu 1 523 marques d'intérêt.

Le ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des ressources naturelles du Gabon déclare que les nouvelles orientations figurant dans les projets de Cadre stratégique et de stratégies, économique et jeunesse de la Francophonie sont en accord avec les priorités nationales de développement durable, qui reposent sur le *Plan stratégique Gabon émergent*. Il estime que le nouveau Cadre stratégique doit se donner une marge de flexibilité pour intégrer les futurs objectifs de développement durable de l'Agenda post-2015. A la suite des exposés des opérateurs, il salue l'action de l'AIMF, avec laquelle le Gabon, qui met progressivement en œuvre sa politique de décentralisation, a initié, depuis avril 2014, le projet d'adressage de la ville de Libreville ; il prend bonne note de l'appel lancé aux pays du Sud pour qu'ils apportent davantage de contributions. S'agissant de la coopération avec l'AUF, il apprécie l'évolution positive du projet de l'École doctorale de Franceville et indique que le Gabon est disposé à en faire un outil de formation et de recherche régional. Il se réjouit par ailleurs de l'action de

l'Université Senghor pour le renforcement des capacités des pays du Sud sur les questions environnementales et de développement durable, qui va dans le sens de *Gabon vert*, l'un des piliers de la vision gabonaise du développement. Dans la perspective de la Conférence Paris Climat 2015, il souligne l'importance du rôle de l'IFDD sur le sujet des changements climatiques. Enfin, tout en renouvelant la confiance du Gabon dans la Francophonie, il déclare que, pour que l'action de cette dernière soit efficace et réponde aux attentes, elle doit reposer sur le resserrement de la programmation, la synergie et la complémentarité entre les opérateurs, la coopération triangulaire et le renforcement des capacités humaines.

Le représentant de l'Arménie souligne l'importance des documents soumis à l'approbation de la CMF, à commencer par le nouveau Cadre stratégique de la Francophonie, qui reflète les contributions des États et gouvernements membres ayant participé à son élaboration. Il considère que ce document inspirera l'action de l'Organisation pour assurer son double mandat d'acteur des relations internationales et d'acteur de solidarité et de coopération. Quant aux stratégies, économique et jeunesse, elles s'ajouteront à la politique de promotion de la langue française et à la stratégie numérique comme outils de réflexion et de travail dans les domaines concernés, qu'il juge indispensables pour renforcer le rôle de l'Organisation. Les exposés des opérateurs sont à ses yeux l'occasion de saluer leur contribution au rayonnement de la Francophonie, notamment dans les secteurs universitaire et de la coopération décentralisée.

Le délégué du Liban estime que ce point de l'ordre du jour concerne l'avenir de l'Organisation, qui est tributaire d'un cadre stratégique, d'idées novatrices en économie et de l'engagement de la jeunesse en faveur de son action. Il observe que les jeunes francophones attendent avec enthousiasme le Forum mondial de la langue française de Liège et qu'ils ont applaudi, après le Sommet de Montreux de 2010, au lancement du réseau d'excellence en ingénierie, Rescif, projet généreux d'échanges Nord-Sud. Il insiste sur le rôle incontournable des opérateurs, qui méritent félicitations et encouragements, et invite à leur donner les moyens nécessaires pour continuer leur action. Il conclut en exprimant sa conviction que le vaste travail réalisé l'a été grâce à l'attachement que les opérateurs portent au Secrétaire général Abdou Diouf, moteur indéniable de leur activité.

Le chef de délégation de Maurice se félicite de l'élaboration d'une stratégie économique pour la Francophonie et souligne l'implication du Secrétaire général pour son aboutissement, en réponse à la demande du Sommet de Kinshasa. Convaincu que la langue française est un outil d'échanges, de savoir et d'épanouissement apte à fédérer un espace de solidarité et de coopération au sein duquel créer emplois et richesses, il relève que, bien que l'OIF ne soit pas une organisation de coopération économique, elle peut contribuer utilement à la préparation de l'agenda mondial pour le développement. Ayant fait observer que l'espace francophone regorge de richesses humaines et naturelles, il met l'accent sur l'indispensable dimension morale des cadres juridiques pour créer un espace d'échanges sécurisés et facilités. Maurice, qui soutient activement l'amélioration de la compétitivité de certains pays, s'est engagé à aider un pays frère francophone à mettre sur pied un programme d'emploi temporaire pour les jeunes diplômés, inspiré d'un programme mis en place à Maurice, afin de les exposer rapidement au monde du travail. Le délégué affirme que Maurice compte poursuivre sa coopération au sein de la famille francophone autour des thématiques de l'innovation technologique, de l'entrepreneuriat et de l'intégration des jeunes et des femmes dans le tissu économique.

Le Président remercie les délégués pour leurs contributions, en retenant que les projets de Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, de Stratégie jeunesse de la Francophonie et de Stratégie économique pour la Francophonie sont entérinés par la CMF et seront portés à l'attention des chefs d'État et de gouvernement. En saluant le Secrétaire général, qui a su mobiliser les ressources autour de cette entreprise commune, et tous ceux qui y ont contribué, il déclare que ces textes ouvrent la voie à la programmation et au budget 2015-2018 de l'OIF qui seront examinés ci-après et qu'il revient à la CMF d'adopter.

5. Projets de programmation quadriennale et de budget 2015-2018 de l'OIF et autres questions de coopération et questions administratives et financières

5.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie

Le Secrétaire général propose de donner la parole à l'Administrateur Clément Duhaime.

5.2. Intervention de l'Administrateur de l'OIF

Après avoir souligné combien sa collaboration avec le Secrétaire général Abdou Diouf a constitué un moment privilégié de sa carrière, M. Clément Duhaime fait d'abord état des efforts de modernisation, d'adaptation de la structure et de rénovation des modalités d'action déployés tout au long de son mandat comme Administrateur de l'OIF dans le souci que l'Organisation devienne à la fois un acteur plus présent dans les relations internationales et un instrument plus performant de coopération et de solidarité. Il exprime sa fierté que l'OIF soit devenue une organisation attractive et riche de 77 États et gouvernements, alors qu'ils étaient au nombre de 62 en 2005, année de la révision de la Charte de la Francophonie, et de 21 en 1970. Il rappelle qu'à partir de 2009, l'OIF a mis en œuvre un plan de gestion stratégique intégré afin de s'inscrire dans une démarche transparente, rigoureuse et efficace de l'utilisation des fonds publics grâce à de meilleurs instruments et pratiques de gestion. La feuille de route de ce plan comprenait six objectifs, à savoir :

- recentrer les actions en fonction des créneaux d'excellence de l'Organisation ;
- adopter une structure simplifiée ;
- adapter la gestion des ressources humaines aux besoins ;
- améliorer les instruments de gestion et rationaliser l'utilisation des ressources ;
- mieux communiquer ;
- mesurer les effets des réalisations.

Il indique que l'intensification des relations avec les acteurs institutionnels reconnus par la Charte de la Francophonie a contribué à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action multilatérale francophone et sa visibilité, tout en l'inscrivant dans une recherche accrue de mutualisation des compétences et des ressources. Dans le même temps, les relations avec la société civile ont été étendues et diversifiées, ce qu'illustre la participation à la 9^e Conférence des OING à Dakar, en amont du Sommet, du Réseau des associations professionnelles francophones, du Réseau francophone pour l'EFH et du réseau du Portail jeunesse ainsi que des plateformes d'ONG nationales de pays en sortie de crise, en plus des 67 membres accrédités.

L'Administrateur fait valoir que la mise en place d'espaces de coopération entre institutions de compétences similaires privilégiant l'échange d'expériences et de savoir-faire a été favorisée, comme en témoigne la réunion biennale des quinze réseaux institutionnels avec lesquels l'Organisation agit au quotidien en matière de maintien de la paix, de consolidation de l'État de droit et de promotion des droits. L'OIF a en outre soutenu la création de réseaux économiques et intensifié, grâce à la magistrature d'influence du Secrétaire général, ses activités de plaidoyer sur les grandes questions mondialement débattues. En plus de l'engagement de la société civile, elle a aussi compté pour ce faire sur le soutien actif des commissions nationales, des groupes d'ambassadeurs francophones et sur ses neuf unités hors siège. Ce maillage lui permet d'accompagner les États et gouvernements membres dans la préparation de leur participation aux grandes négociations internationales.

Considérant les nouveaux équilibres linguistiques qui résultent de la multipolarité des relations internationales, l'OIF a amplifié son action pour que le français continue à être une langue d'influence sur la scène internationale et une langue d'enseignement et de création, dans le respect et la promotion de la diversité linguistique. La mobilisation francophone a aussi fortement contribué à l'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de

la diversité des expressions culturelles, convention qui, en raison de la révolution numérique, est appelée à être revue. L'Administrateur note à cet égard que, via la Stratégie de la Francophonie numérique, cette révolution irrigue l'ensemble des actions de la prochaine programmation. Il expose que, pour donner un contenu concret à cette convention, l'OIF a poursuivi ses appuis à la création, à la circulation des artistes et des œuvres et à l'organisation des différentes filières. Il cite à ce sujet les repères que constituent le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, le Marché des arts du spectacle africain et les Centres de lecture et d'animation culturelle. Il fait part des efforts pour encourager le dialogue interculturel et interreligieux, mentionnant à cet égard la tenue à Fès, en 2013, d'une conférence ayant réuni une centaine de personnalités, qui ont formulé un *Appel* et un cadre d'action pour rendre ce dialogue fécond et durable. Il précise qu'en septembre 2014, les conclusions de cette rencontre ont été portées par le Secrétaire général à la connaissance du Pape François.

Après avoir déclaré que l'action de l'OIF, inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et de celle de Saint-Boniface, s'est adaptée aux évolutions du contexte international, qu'il s'agisse de l'Examen périodique universel, de la Justice pénale internationale ou des processus *Justice, vérité et réconciliation*, il salue le rôle et l'implication permanente du Secrétaire général dans la prévention des crises et des conflits ainsi que dans l'accompagnement des transitions démocratiques.

À propos de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique, qui sont à ses yeux des enjeux cruciaux pour l'avenir de la jeunesse et de la Francophonie, il signale le lancement par l'OIF de deux programmes majeurs : l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), en partenariat avec l'AUF, et le programme École et langues nationales en Afrique (Élan). Il soumet à la CMF le projet de constituer un pôle d'éducation de base à Dakar dès 2015, en y créant un nouvel organe subsidiaire qui bénéficierait sur place du soutien de partenaires tels que la Confémén, la Conféjes, le bureau régional de l'AUF et celui de l'Unesco, qui a déjà marqué son intérêt pour le projet.

Revenant sur les questions économiques, il note que l'OIF a été présente dans les processus de négociations multilatérales aux Nations unies, à l'Union africaine, à l'Union européenne, au FMI et à la Banque mondiale, à l'Organisation mondiale du commerce, ou encore en amont de chaque G20. En complément de ses actions de plaidoyer dans ces contextes, l'OIF a apporté un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales comme au renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le développement durable, le développement local, les politiques énergétiques, les négociations commerciales et la formation technique, ou encore celles relatives à l'usage et à la gouvernance d'Internet.

À la lumière des résultats des deux précédentes programmations, l'OIF a mené une réflexion stratégique visant à consolider les acquis, à tirer les enseignements des expériences menées et à répondre au mieux aux attentes des États et gouvernements et des acteurs sur le terrain. Ce regard rétrospectif a permis de mieux réfléchir à l'avenir et à la place de l'Organisation face aux évolutions du monde et aux enjeux émergents. L'Administrateur indique que le projet de programmation 2015-2018 de l'OIF, est le fruit de cette analyse et se veut la meilleure traduction possible du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 que les chefs d'État et de gouvernement sont appelés à adopter à Dakar. Il relève que ce projet bénéficie du legs du Secrétaire général, tout en incarnant une vision d'avenir plaçant encore davantage les jeunes et les femmes au cœur de tous les secteurs d'intervention de la Francophonie, avec une priorité accordée à l'Afrique et la prise en compte de toutes les régions de l'espace francophone.

Mettant l'accent sur ce qui fait l'originalité de cette programmation, marquée selon lui du sceau de l'innovation, l'Administrateur indique qu'au cours du prochain quadriennium, l'OIF poursuivra ses interventions de haut niveau inscrites dans la durée, en les combinant de manière encore plus stratégique et intégrée à des actions d'appui visant le renforcement des capacités des bénéficiaires. C'est ainsi qu'elle continuera à mobiliser les États francophones pour orienter le

nouveau Programme de développement des Nations unies pour l'après-2015, les ODD et les conférences internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable. Le renforcement de la promotion et de l'usage de la langue française sera également poursuivi dans toutes ses dimensions, avec l'objectif de concrétiser ses potentialités, surtout en Afrique. Enfin, la programmation fait la part belle au thème de la diversité, culturelle et linguistique, mais aussi diversité dans les approches du développement et dans les échanges économiques.

Évoquant le resserrement de la programmation au service de son amélioration qualitative, l'Administrateur dénombre 26 programmes structurants qui permettront de produire plus d'effets leviers, de viser une plus grande masse critique et de mobiliser davantage de partenariats. Il relève que la programmation intègre les politiques et stratégies adoptées ou sur le point de l'être, et l'enjeu de l'EFH. Il signale son approche régionalisée, avec le ciblage précis des régions couvertes pour chaque programme, ce qui ouvre la voie à la formalisation de cadres d'action régionaux et par conséquent à une nouvelle étape de déconcentration et de décentralisation de l'action de l'OIF. Il indique que le partenariat est l'un des piliers de cette programmation, complémentaire de celles des autres acteurs de la Charte de la Francophonie, ajoutant que sous l'impulsion du Secrétaire général, en sa qualité d'animateur de la coopération multilatérale francophone, les programmes de l'OIF ont été ouverts à l'apport de chacun de ces acteurs selon leurs mandats respectifs. Des échanges ont eu lieu avec tous les autres partenaires pour établir des convergences, cette programmation ayant vocation à être déployée avec les organisations internationales et régionales, les réseaux institutionnels et la société civile. Ce resserrement, couplé à une logique partenariale, conduira au redéploiement des ressources humaines autour d'équipes programmes plus souples. Afin de mettre en œuvre cette programmation de manière optimale, il conviendra de rationaliser encore davantage la gestion des ressources mises à la disposition de l'Organisation.

Ainsi, pour pallier la baisse tendancielle depuis trois ans des contributions volontaires, l'Administrateur compte sur le recouvrement systématique et exhaustif des contributions statutaires. Ayant relevé qu'il y a trois ans, plus de vingt pays ne versaient pas leurs contributions statutaires et avaient accumulé des retards parfois considérables, il constate une amélioration progressive de cette situation depuis deux ans grâce à l'action énergique du groupe de travail sur les barèmes des contributions présidé par M. Philippe Suinen et à la décision de la CMF de 2013. Il déclare qu'à ce jour, seuls trois États membres de plein droit et un État membre associé n'ont pas répondu aux appels répétés du Secrétaire général et aux siens, les autres ayant établi un plan de régularisation de leurs arriérés de contributions avec l'OIF. Il remercie ces derniers, qui témoignent ainsi de leur appréciation de l'Organisation.

C'est dans ce cadre qu'il soumet à la CMF un projet de budget quadriennal de 287 millions d'euros, équilibré en dépenses et en recettes, et fondé sur une maîtrise accrue de l'utilisation des ressources, tant au niveau de la masse salariale que des charges courantes de gestion et d'investissement.

Il informe par ailleurs la Conférence de la mise en œuvre de la dernière composante du plan de gestion stratégique, à savoir la réforme du contrôle interne, avec la création d'une direction de l'audit interne et d'un comité d'audit à partir de janvier 2015. Il saisit l'occasion pour remercier la Cour des comptes de France, son Premier président et son équipe d'audit externe pour l'esprit de dialogue constructif qui a toujours régi ses relations avec les équipes de l'OIF.

Il conclut en réitérant combien ont été précieuses pour lui, comme pour l'ensemble du personnel, ces neuf années passées aux côtés du Secrétaire général Abdou Diouf, auquel il rend un hommage ému.

5.3 Débat et décisions

L'ensemble des intervenants ont remercié l'Administrateur et ses équipes et les ont félicités pour la qualité et la pertinence des avancées réalisées.

Le ministre chargé de la Francophonie du Laos réitère l'importance des valeurs de solidarité et de respect mutuel pour faire barrage aux ravages des crises politiques et économiques et à la propagation du virus Ébola. Il réaffirme l'engagement du Laos pour défendre les valeurs de paix, de solidarité, de démocratie et de diversité culturelle et rend hommage au Secrétaire général Abdou Diouf, qui a permis à l'Organisation de devenir un acteur incontournable sur la scène internationale notamment par la poursuite d'une politique de coopération avec les autres organisations internationales et régionales. Au Laos, il souligne le succès de la seconde phase du projet régional de valorisation du français en Sud-Est asiatique (Valofrase II), qui repose sur la solidarité francophone et permet la promotion de la langue française au Vietnam, au Cambodge et au Laos où la concurrence avec d'autres langues est forte. À moins d'un an de la fin du projet, le Laos espère la mise en place d'un programme similaire et la pérennisation du français dans la région. Il mentionne également l'Institut de la Francophonie pour la médecine tropicale créé au Laos en 2000, qui forme des spécialistes dans la région et le monde entier. Mettant l'accent sur le domaine prioritaire de l'éducation, il remercie les partenaires locaux de son pays, parmi lesquels la France, l'AUF et l'OIF, pour leur travail visant à promouvoir l'usage et l'enseignement du français au Laos ainsi qu'à rehausser le niveau de son éducation nationale au standard international. À l'échelle régionale, il salue l'initiative de l'OIF de créer un réseau des correspondants nationaux des quatre pays membres de l'OIF de la région Asie-Pacifique qui permettra de centraliser et de proposer les priorités et les attentes régionales pour les futures orientations de l'OIF. Il se réjouit des projets de cadre stratégique 2015-2022 et de programmation quadriennale de l'OIF, qui répondent aux aspirations de son pays de mieux tirer profit de la coopération francophone et de dégager des synergies.

La déléguée de la Fédération Wallonie-Bruxelles rappelle que la FWB s'est investie très activement, à travers la présidence du Groupe de travail sur le barème des contributions, dans le règlement harmonieux et respectueux du dossier des contributions statutaires. Son engagement dans la francophonie se traduit, notamment, par la co-organisation, avec l'OIF, du 2^e Forum mondial de la langue française à Liège. Elle indique que la FWB prend bonne note du budget total des contributions statutaires fixé pour l'année 2015 et du barème correspondant. Afin de pouvoir rester en phase avec sa trajectoire budgétaire globale, elle souhaite aussi que les modalités d'indexation des contributions statutaires soient examinées chaque année.

Le ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des ressources naturelles du Gabon estime que le projet de programmation quadriennale 2015-2018 est adossé à une bonne vision, une volonté d'être proche du terrain et de s'attaquer aux défis actuels, ainsi qu'à l'importance des partenariats, la recherche de synergies et le resserrement de l'action. S'agissant du projet de budget 2015-2018 de l'Organisation, il se réjouit de l'accent mis sur l'amélioration de la situation des contributions. Le ministre approuve le nouveau barème, qui se traduit par une augmentation de 115% de ses propres contributions statutaires, ainsi que le taux d'indexation de 1,5% pour le prochain quadriennium. Il annonce enfin que le Gabon s'engage à s'acquitter de contributions volontaires à leur niveau actuel au cours de cette période, tout en se réservant le droit de revoir les programmes bénéficiaires.

Au terme de ces interventions, **le président** remercie les délégations pour leurs contributions, qui entérinent les décisions et résolutions proposées par le CPF. Sont ainsi adoptés :

- la programmation quadriennale 2015-2018 de l'OIF ;

- le projet de résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2015-2018 ;
- et le projet de résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2015-2018 de l'OIF au titre de l'année 2015.

La Conférence adopte par ailleurs le projet de Statuts modifiés du Comité international des Jeux de la Francophonie et décide du renouvellement des membres du Conseil d'orientation du CIJF.

Elle entérine en outre la recommandation du Secrétaire général de renouveler, conformément à l'article 225 du Statut du personnel, le mandat de M^{me} Louise Otis comme Présidente du Tribunal d'appel de l'OIF, ainsi que ceux de M. Joseph Chaoul et de M^{me} Diallo Kaita Kayentao comme assesseurs de ce même tribunal.

6. Rapport de l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU

Après avoir rappelé que la CMF a confié à la Cour des comptes de France deux mandats successifs de quatre ans (2006-2009 et 2010-2013) en qualité de commissaire aux comptes de l'OIF, le représentant spécial, M. Alain Pichon, présente les regrets du Premier président de la Cour Didier Migaud, empêché de participer à ces assises car devant assurer la présidence du Haut Conseil des finances publiques, qu'il ne lui est pas possible de déléguer. Il transmet son sentiment de satisfaction face aux efforts et aux progrès réalisés par les dirigeants de l'OIF dans sa gestion et surtout pour sa collaboration fructueuse et dynamique avec le Président Abdou Diouf. Honoré d'avoir à présenter ce rapport, M. Pichon se réjouit de pouvoir dresser un bilan globalement positif. Sur un plan plus personnel, il confie qu'ayant servi au Sénégal dans le passé, alors que le Secrétaire général était Premier ministre puis président de la République, c'est avec émotion et respect qu'il s'exprime devant lui en cette occasion.

Il indique que la Cour des comptes de France a adopté l'année précédente le terme d'Auditeur externe, de préférence à celui de Commissaire aux comptes pour les mandats détenus auprès des neuf organisations internationales dont elle a la charge de vérifier les comptes et la gestion. Il précise que les compétences exercées et les diligences effectuées sont identiques sous les deux appellations, celle d'Auditeur externe étant conforme aux normes internationales d'audit de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle. Parmi les 31 rapports sur l'OIF produits par la Cour, huit ont porté sur les états financiers de chacun des exercices, les autres ayant concerné la gestion du Siège et des unités hors siège ainsi que la performance de l'Organisation. Ayant signalé que ce travail a été réalisé selon les normes internationales d'audit, avec pour objectif constant de vérifier la régularité des opérations et d'accompagner l'OIF dans les efforts d'amélioration de son efficacité, M. Pichon présente l'audit des états financiers.

Il affirme que l'OIF a franchi une étape importante en présentant, à partir de 2012, ses états financiers en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (Ipsas), qui contribuent à donner une information plus complète aux États et gouvernements membres sur la situation et la performance financières de l'Organisation. Ainsi, la contrepartie de la mise à disposition par la France de la Maison de la Francophonie (112 M€) et les engagements envers le personnel au titre du fonds de prévoyance (21,5 M€) apparaissent clairement dans les états financiers. Selon l'analyse de la Cour, la situation financière de l'OIF au 31 décembre 2013 est saine ; la trésorerie, en augmentation par rapport à 2012, atteint 57,9 M€ et les réserves (30 M€) sont également en augmentation. Il ajoute que l'état de la performance financière de l'OIF pour 2013 ne présente pas de risques, les ressources étant globalement stables et les charges maîtrisées.

Rappelant qu'en novembre 2013, la CMF avait approuvé les conclusions du groupe de travail sur les barèmes des contributions, notamment concernant le suivi des arriérés, il remarque que les sanctions prévues n'ont cependant pas été appliquées, l'OIF ayant préféré entreprendre une démarche de sensibilisation auprès des États retardataires. Il est d'avis que le Règlement

financier devrait être complété concernant les mécanismes de recouvrement des contributions statutaires. Il recommande également à l'OIF de mettre en place un outil de suivi analytique des protocoles d'accord passés avec ses partenaires lui permettant de vérifier l'avancement et l'exécution financière des projets à la clôture de l'exercice. Il l'invite à s'assurer que le nouveau système d'information global deuxième génération (SIG 2g) permette d'assurer un tel suivi.

Concluant sur ce point, il énonce que les états financiers donnent une image fidèle de la situation ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de l'OIF au 31 décembre 2013 et délivre une opinion sans réserve.

S'agissant des audits de gestion et de performance, il explique qu'en 2013, le travail a porté sur des questions « transversales » au niveau de l'Organisation, dans une perspective de bilan.

La première de cette question porte sur la politique d'achats de l'OIF, qui consacre chaque année plus de 13 M€ aux achats, dont 80 % sont effectués par le siège. Ayant constaté que les 37 appels d'offres publiés entre 2010 et 2013 sur son site Internet ont été relativement peu consultés et n'ont reçu en moyenne que quatre réponses, l'Auditeur externe recommande d'accroître la publicité de ces appels d'offres et de prendre des mesures pour mieux faire jouer la concurrence, par exemple en allongeant le délai de réponse pour les appels d'offres internationaux et en autorisant des offres dématérialisées. Il relève en outre que la directive de 2010 qui fixe les procédures pour les achats n'est pas toujours respectée, le fractionnement des commandes au cours de l'année conduisant à contourner le seuil de 25 000 € au-delà duquel un appel d'offres est obligatoire. Il ajoute que les procédures définies par la directive comme exceptionnelles, car entraînant une limitation de la concurrence, sont appliquées de manière trop extensive par la commission des marchés, qui y a eu recours pour 40% du nombre des marchés attribués entre 2010 et 2013. Il recommande que la directive soit complétée, notamment dans son préambule, par la référence à la notion d'éthique sociale à respecter par les fournisseurs, comme le fait l'ONU dans son manuel d'achats. Une telle mention s'inscrirait pleinement dans la logique de la Charte de la Francophonie. L'Auditeur externe préconise également que l'OIF procède à une planification pluriannuelle de ses achats et au référencement de ses fournisseurs, et qu'elle évalue systématiquement ces derniers à l'échéance des contrats. Il note qu'il n'existe pas, jusqu'à présent, d'outil de gestion informatisée permettant de suivre les engagements et les paiements par marché mais que l'administration prévoit que le SIG 2g palliera cette carence.

Pour la meilleure information des États et gouvernements membres et dans la perspective du passage de relais à son successeur, l'Auditeur externe a par ailleurs jugé utile d'analyser la mise en œuvre des recommandations émises au cours de ses deux mandats. Il en ressort que près de la moitié des 400 recommandations formulées ont été mises en œuvre et qu'un tiers est en cours de mise en œuvre, soit un cumul de recommandations appliquées ou sur le point de l'être de plus de 80%. Elles concernaient principalement la gestion financière et comptable (46% du total) et la gestion des ressources humaines (22%). Ayant précisé que la liste des recommandations figure en annexe du rapport écrit, M. Pichon évoque, à titre d'exemple, certaines des mesures prises par l'OIF mais aussi des points sur lesquels il reste une marge de progrès à accomplir. Il signale l'adoption récente d'une directive pour fixer les modalités de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe.

En ce qui concerne la gestion financière et comptable, il relève le risque élevé que présente la circulation d'espèces pour le paiement des frais de missions, à limiter au maximum. Tout en notant une diminution à la suite de l'adoption d'une directive à ce sujet, il encourage l'OIF à poursuivre sa réflexion sur les techniques de paiement numérique sécurisé dans un contexte encore peu bancarisé. Des améliorations peuvent aussi être apportées au niveau de la gestion financière et comptable des unités hors siège, qui ne sont pas encore rattachées au système d'information et de gestion budgétaire du siège et dont quatre n'étaient pas non plus, début 2014, raccordées au système de gestion comptable.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, M. Pichon relève des progrès avec la publication ou la révision de plusieurs directives d'application du Statut du personnel et l'adoption d'un code de déontologie précisant les dispositions relatives à la prévention de conflits d'intérêts, à l'obligation pour le personnel de signaler toute fraude et à la protection de ces lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles. Il insiste sur l'évolution nécessaire concernant l'âge du départ à la retraite du personnel de l'OIF, fixé à 60 ans par le Statut de 2010, faisant valoir que parmi les onze pays où est implantée l'OIF, six ont retardé l'âge du départ pour des raisons tenant à la fois à l'objectif d'équilibre des régimes de retraite et à l'allongement de l'espérance de vie. Il en va de même dans les autres grandes institutions internationales, à commencer par l'ONU où, suivant la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale, l'Assemblée générale a pris la résolution de porter à 65 ans l'âge de départ obligatoire à la retraite des fonctionnaires en activité à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour M. Pichon, il paraît difficile que l'OIF reste à l'écart de telles évolutions.

En ce qui concerne la programmation et les relations entre le siège et les unités hors siège, il relève avec satisfaction que l'approche transversale préconisée par l'Auditeur externe a été prise en compte dans l'élaboration de la programmation 2015-2018 de l'OIF. Il note par ailleurs que l'Organisation, qui s'est fixé depuis plusieurs années un objectif de gestion axée sur les résultats, travaille en 2014 à la formation et au renforcement des équipes de gestion en ce sens. Enfin, il constate la volonté de l'OIF de prendre en compte pour la programmation 2015-2018 la recommandation de l'Auditeur externe d'associer davantage les unités hors siège à la gestion, à l'exécution et au suivi des projets.

Après avoir expliqué que le choix d'auditer la performance opérationnelle de la mission A « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique » a été motivé par le fait qu'elle était la plus dotée en crédits de la programmation 2010-2013, il présente les principales constatations et recommandations de cet audit.

En ce qui concerne la pertinence de la logique d'intervention, il remarque que les indicateurs prévus dans la précédente programmation étaient sans doute en trop grand nombre, 24 pour le seul Observatoire de la langue française, et que dans d'autres projets, dans le domaine des politiques et industries culturelles par exemple, certains n'ont pas été renseignés, ce qui n'a pas permis de suivre l'exécution de manière quantifiable. Il recommande donc à l'OIF de se doter d'indicateurs pertinents, en nombre raisonnable, et de prévoir les modalités selon lesquelles ils seront renseignés et validés. Il souligne en outre l'importance de l'évaluation des programmes.

Estimant par ailleurs que le suivi des protocoles d'accord est primordial pour mesurer l'effectivité des actions, il insiste sur la nécessité du renforcement du suivi et du contrôle des protocoles d'accord passés avec les différents partenaires de l'OIF pour la mise en œuvre de ses actions. Il s'agit selon lui d'une condition essentielle pour s'assurer de la réalisation effective et complète des projets qu'elle finance. Or certains protocoles ne sont pas soldés depuis plusieurs années, 50 concernant la circulation des œuvres et des artistes depuis 2010 par exemple, traduisant un retard, voire un éventuel abandon des projets.

L'Auditeur externe émet plusieurs recommandations à cet égard, à commencer par l'application systématique de la règle que l'OIF s'est fixée de ne verser la dernière tranche des crédits prévus au protocole d'accord qu'au vu de la totalité des pièces justificatives des tranches antérieures. Il ajoute que pour les protocoles supérieurs à 50 000 € par exemple, l'OIF pourrait exiger une attestation du rapport d'exécution par un tiers agréé. Pour les protocoles non soldés dans les délais prévus, il recommande la mise en place d'une procédure de clôture, cosignée avec le partenaire, celui-ci devant alors apporter la preuve des actions correspondant à l'avance reçue, sous peine de la rembourser. Dans le cas où les retards accumulés conduiraient à l'abandon d'un protocole, l'OIF pourrait engager la procédure prévue pour le recouvrement des avances non utilisées.

Ces recommandations visent à renforcer l'efficacité des interventions de l'OIF en lui donnant plus d'assurance quant à la sécurité de l'emploi de ses fonds et de transparence vis-à-vis de ses contributeurs, qu'il s'agisse des États et gouvernements membres ou des autres institutions appelées à cofinancer ses projets, telle l'Union européenne.

En conclusion, M. Pichon déclare qu'au cours de ces huit années, l'Auditeur externe a eu avec l'OIF un dialogue de travail rigoureux mais confiant, critique mais constructif. Il estime que l'OIF est une jeune organisation qui continuera d'évoluer, comme en témoignent les travaux sur le cadre stratégique et la prochaine programmation. Heureux que la Cour des comptes de France ait eu la possibilité d'accompagner l'OIF sur ce chemin de transparence et de progrès, il assure qu'elle aura à cœur de transmettre, dans un esprit de totale coopération, le relais à l'institution supérieure de contrôle qui sera désignée comme nouvel Auditeur externe.

7. Nomination de l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU (2015-2018)

Au nom de la Conférence, le Président salue le travail remarquable réalisé par la Cour des comptes de France, qui a accompagné l'OIF au cours des huit dernières années. Ayant rappelé qu'au terme de ces deux mandats, la CMF doit désigner un nouvel Auditeur externe, il annonce que la Cour des comptes du Royaume du Maroc a présenté sa candidature.

Sur proposition du Président, la Conférence désigne par acclamation la Cour des comptes du Royaume du Maroc en qualité d'Auditeur externe de l'OIF et du FMU pour le mandat 2015-2018.

8. Communications à la Conférence

8.1. États membres associés et observateurs

L'ensemble des intervenants ont remercié le Sénégal pour l'accueil chaleureux et pour la parfaite organisation de ces assises. Ils l'ont félicité pour le choix du thème du Sommet de Dakar. Ils ont en outre salué l'engagement personnel du Secrétaire général Abdou Diouf au service des valeurs de la Francophonie.

Le représentant de la République de Chypre, au nom du Ministre des Affaires étrangères, estime que la persistance de crises et d'atteintes à la démocratie et à la sécurité, les transitions sociopolitiques ou l'instabilité ainsi que des phénomènes transversaux et transfrontaliers tels que le développement des mouvements extrémistes, des actes terroristes et de la criminalité internationale, appellent à la plus grande vigilance et à une action renforcée et concentrée. À la lumière de ces mutations, il salue l'opportunité des actions de la Francophonie qui dirige son attention vers les jeunes et les femmes, les premières victimes de ces crises. Les objectifs formulés et la stratégie développée par la Francophonie pour les années à venir sont reflétés dans le Cadre Stratégique 2015-2022. Il exprime son inquiétude quant à la montée d'actes terroristes dans l'espace francophone, à plusieurs reprises dans le voisinage proche de Chypre, tels que ceux perpétrés au Moyen Orient par le groupe extrémiste Daesh, qui cherche à établir sa suprématie dans cette région. Il s'inquiète en particulier du risque de la déstabilisation du Liban mais aussi des groupes extrémistes semant la terreur dans la région du Sahel et dans certains pays africains, et estime que les défis sécuritaires qui en résultent, outre le drame humanitaire, imposent des actions concertées, drastiques et solidaires afin d'y faire face. Il salue le travail remarquable mené par l'OIF dans divers domaines, tels que le soutien aux processus électoraux, l'aide juridique, sociale et humanitaire dans des pays comme le Mali, la République centrafricaine, Madagascar, la Guinée-Bissau et la Guinée. Il se réjouit des évolutions positives constatées dans certains pays membres, notamment au Mali et en République centrafricaine, où l'intervention de l'OIF a contribué à sécuriser et apaiser la situation sur le terrain, permettant des progrès importants sur le chemin de la démocratie, du développement et de la stabilisation politique, malgré une situation sécuritaire et humanitaire encore fragile. Il constate également des avancées encourageantes à Madagascar, avec la

tenue d'élections présidentielles et législatives et le retour à l'ordre constitutionnel, et se réjouit de sa réintégration au sein des instances de la Francophonie. Il évoque par ailleurs l'épidémie de fièvre hémorragique à virus Ebola en recommandant une action drastique et concertée afin de stopper sa propagation. À la veille de la mise en œuvre de la nouvelle programmation quadriennale 2015-2018, il assure que Chypre contribuera à l'accomplissement des objectifs de l'Organisation. Il exprime la reconnaissance du gouvernement et du peuple chypriotes pour le soutien continu de la Francophonie auprès des Nations unies et d'autres institutions internationales, en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Il termine en sollicitant le soutien de la communauté francophone à la candidature de Chypre à la présidence de la 71^e Assemblée générale des Nations unies (2016-2017).

Le chef de délégation du Ghana, président en exercice de la Cédéao, évoque tout d'abord la lutte engagée par l'organisation régionale pour éradiquer Ebola. Il fait remarquer que ce fléau ne se limite pas à l'Afrique de l'Ouest et qu'il est essentiel d'unir les efforts pour sensibiliser les populations sur les changements de comportements sanitaires nécessaires, pour équiper les infrastructures indispensables à la prévention et pour développer un vaccin pour y mettre fin. Il annonce que son gouvernement souhaite renforcer sa coopération avec l'OIF en signant un pacte linguistique visant la promotion de la langue française dans la vie publique et privée au Ghana. Il compte sur les pays de la Francophonie pour lui fournir des professeurs de français. En faisant allusion aux multiples défis auxquels font face les pays en développement, il déplore que les jeunes, qui voient leur potentiel détruit d'une manière ou d'une autre, deviennent souvent une charge pour la société et contribuent eux-mêmes à la criminalité et à l'instabilité. Il souligne le rôle de premier plan que l'OIF peut jouer dans le dialogue avec les États mais aussi avec les autres organisations internationales pour que des mesures claires permettent de résoudre ce problème et pour faciliter l'intégration économique de l'Afrique. C'est dans cette optique que le Ghana accueille le Cadre stratégique de la Francophonie et la Déclaration de Dakar.

La cheffe de délégation de la République tchèque réitère l'attachement de son pays aux principes de la Francophonie et partage les engagements formulés dans l'avant-projet de la Déclaration de Dakar. Rappelant le message de paix envoyé par le Sommet de Kinshasa et les enjeux environnementaux et économiques qu'il a soulignés, elle constate que celui de Dakar pose également un thème fondamental portant sur le rôle des femmes et des jeunes et observe que la condition féminine est une question majeure pour la République tchèque. Elle estime que l'OIF peut fournir une contribution essentielle dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes au titre des valeurs que défend la Francophonie. Elle indique qu'en tant qu'observateur de l'OIF, la République tchèque est prête à contribuer à la réalisation des objectifs correspondant aux quatre missions de l'Organisation et se réjouit de l'attractivité grandissante du statut de pays observateur, comme en témoignent les nouvelles demandes d'adhésion. S'agissant de l'apprentissage de la langue française, la République tchèque se félicite des résultats du programme pluriannuel « Le français dans la diplomatie et la fonction publique » qui s'achève cette année. Après avoir tout spécialement remercié le Secrétaire général pour l'attention qu'il a portée aux pays observateurs, elle rappelle sa visite en République tchèque en mai 2010, qui a suscité une dynamique conduisant à une coopération plus active et plus efficace avec l'OIF. Elle met l'accent sur la place des pays observateurs au sein de l'OIF et leur rôle dans le développement de la langue française et la mise en œuvre des valeurs de diversité culturelle, économique ou encore universitaire. Pour ces raisons, son pays est pleinement engagé dans les réunions thématiques avec les pays observateurs initiées en 2011, qui permettent leur ancrage dans la Francophonie institutionnelle. Elle ajoute qu'à l'image des années précédentes, la République tchèque a organisé la rencontre informelle des représentants des pays observateurs auprès des ambassades à Paris.

Le chef de délégation de l'Uruguay relève la fierté du peuple sénégalais d'accueillir le Sommet ainsi que la qualité des équipes de travail. Il rappelle ensuite que l'Uruguay a été admis comme observateur de la Francophonie à Kinshasa en 2012, accompagné par le Secrétaire général M. Diouf, qu'il remercie chaleureusement. Enfin, revenant sur la question

« pourquoi l'Uruguay est-il membre de la Francophonie ? », il observe que son pays a été peuplé par des espagnols, des italiens et des francophones : français, suisses, grecs, libanais, arméniens, bulgares, slovaques ; mais aussi par des africains. Il rappelle avec émotion que l'île de Gorée était le port de départ des esclaves pour l'Amérique du Sud, où Montevideo était le port d'accueil. Il souligne ainsi une fraternité tragique de l'histoire de l'humanité, toutefois très riche, estimant qu'en luttant pour leur liberté, les africains ont aussi lutté pour l'indépendance de l'Uruguay et contribué à construire la République. Pour conclure, il annonce la candidature de son pays comme membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2016-2017 et compte sur l'appui de la famille francophone, en soulignant l'activité de l'Uruguay au sein des groupes d'ambassadeurs francophones de New York et de Genève en particulier dans le domaine de la défense des droits de l'Homme.

Le chef de délégation de la Slovaquie rappelle son attachement au rôle de la Francophonie dans la promotion de la langue française, de la diversité linguistique et culturelle et des valeurs que partagent ses pays membres et observateurs dans leurs efforts pour la paix, le développement durable, la démocratie et les droits des hommes. Il salue l'ensemble des résolutions adoptées par la Conférence ainsi que la réaffirmation du principe du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, face à la séparation du Sud-Est du pays. Il indique que la Slovaquie soutient le cadre stratégique et la nouvelle orientation de la Francophonie qui visent la jeunesse et les femmes comme les acteurs du développement économique, social et humain, sans oublier les objectifs principaux dans le domaine de la formation du français et de l'éducation de qualité en langue française. Le chef de délégation exprime sa gratitude pour l'accompagnement de la Francophonie dans la préparation linguistique de la première présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne qui se déroulera au deuxième semestre 2016. Il souligne que l'appartenance à l'OIF permet à la Slovaquie de former certains agents du secteur public au et en français et popularise la langue française au sein de l'administration publique et auprès des jeunes intellectuels slovaques.

Le chef de délégation du Mozambique rend un hommage spécial au ministre des Affaires étrangères de la RDC pour son engagement ferme durant sa présidence, notamment au regard des graves conflits qui ont secoué certains membres africains de la famille francophone. Il salue les efforts déployés en collaboration avec l'OIF et en étroite coordination avec la SADC qui ont permis à Madagascar de dépasser la crise politique qui l'affectait. De même, évoquant les liens historiques liant son pays avec la Guinée-Bissau, il indique suivre de près les événements politiques dans ce pays et félicite les efforts conjoints de l'OIF, la Cédéao et la CPLP ayant permis le retour à la paix dans ce pays, avec la mise en place de solutions encourageantes en vue de la consolidation des institutions de l'État. Il rappelle que le Mozambique partage les valeurs et les principes de la Francophonie et salue la coopération et la solidarité marquant les relations entre ses États et gouvernements membres en faveur de la diversité culturelle et linguistique. Il exprime la reconnaissance du peuple mozambicain pour les bénéfices qu'il tire de la coopération avec la Francophonie, saluant l'ensemble des plans stratégiques de l'OIF qui se sont déroulés jusqu'en 2014 et ont, entre autres, défini la langue française comme un des outils d'intervention dans le cadre de la coopération avec les États observateurs ; il exprime la satisfaction du Mozambique quant à l'accroissement de la coopération dans le cadre de son système d'éducation nationale. Il souligne que cette année encore, son pays a célébré la Journée internationale de la Francophonie avec diverses activités culturelles autour de la thématique « la Francophonie et les jeunes talents ». Il mentionne par ailleurs la participation du Mozambique à différents événements culturels et sportifs de la Francophonie, tels que les VII^{es} Jeux de la Francophonie à Nice. Il réitère enfin la solidarité de son peuple avec le peuple du Cabo Verde à la suite de l'éruption du volcan.

La cheffe de délégation de la Lettonie salue le rôle de plus en plus actif de la Francophonie sur la scène internationale et encourage l'action en faveur de l'autonomisation et de la valorisation du rôle des femmes et de l'égalité entre les sexes. Elle se réjouit du thème choisi

pour le Sommet axé sur les femmes et les jeunes, porteurs d'avenir. Elle rappelle que la Lettonie a été le premier pays d'Europe centrale à élire une femme à la présidence de la République en 1999. Elle salue l'ouverture de l'OIF qui accueille des pays observateurs et permet des échanges Nord-Sud et indique que la Lettonie suit avec beaucoup d'intérêt la coopération tripartite en matière d'environnement. Après avoir salué l'accompagnement de la Francophonie en faveur des processus de transition des pays en crise et sortie de crise, elle évoque la menace de l'épidémie d'Ebola contre laquelle la communauté internationale doit trouver des solutions et fournir un soutien aux régions touchées. Elle insiste sur la nécessaire maîtrise de la langue française pour l'efficacité de l'engagement francophone dans les processus mondiaux et met l'accent sur le programme du français dans la diplomatie et la fonction publique. En tenant compte du rôle de la Francophonie dans les organisations internationales, la Lettonie soutient la poursuite de l'enseignement du français dans la nouvelle programmation 2015-2018. Elle mentionne enfin la présidence lettone du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2015.

Le chef de délégation de la Croatie rappelle l'accession difficile de son pays à l'indépendance, 23 ans auparavant, et son adhésion à la Francophonie depuis dix ans, à l'Otan depuis cinq ans et à l'Union européenne depuis 2013. Forte de son expérience de guerre et d'après-guerre, la Croatie apporte sa contribution à la paix et à la stabilité dans le monde en participant à une douzaine de missions militaires et civiles et a contribué à la mise en place de la Commission de consolidation de la paix auprès de l'ONU, dont elle assume la vice-présidence. Le chef de délégation rappelle l'attachement de son pays aux valeurs de la Francophonie et indique qu'il est prêt à partager le fruit de son expérience relative à la mise en place d'un État et de ses institutions, à la transition réussie de l'après-guerre et au processus d'adhésion à l'Union européenne. Il précise qu'une coopération a été mise en place avec cinq États membres de l'OIF. Il insiste sur l'importance pour son pays de la défense des droits des femmes et des jeunes et mentionne la réunion ministérielle organisée en collaboration avec Onu-Femmes en marge de l'Assemblée générale de l'ONU en mars 2013 qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration sur l'autonomisation économique des femmes au service de la consolidation de la paix, initiative réitérée en 2014. Il demande le soutien de la famille francophone à la candidature de son pays comme membre exécutif de la direction d'ONU-Femmes pour la période 2016-2018 ainsi que pour l'élection d'une candidate croate au poste de juge à la Cour pénale internationale en décembre 2014. Évoquant la promotion du français et de la diversité culturelle et linguistique, il indique que son pays a mis en place depuis 2006 des programmes de formation au et en français et a renforcé la participation active des représentants croates aux réunions des groupes de travail au sein des institutions européennes, dans le cadre d'un partenariat cofinancé avec l'OIF, dont il remarque les résultats tangibles dans la haute administration. Rappelant par ailleurs que le français, langue principale de la Cour de justice de l'Union européenne, joue un rôle essentiel dans la préservation du droit romano-germanique, socle du droit croate, il estime qu'une meilleure maîtrise de la langue française par les juristes permettrait aux pays d'Europe de l'Est de s'inspirer de la pratique des législateurs français en matière de transposition de la législation européenne en droit national, plutôt que de faire appel à des solutions adoptées dans d'autres aires linguistiques, moins aisément transposables du fait de leur assise constitutionnelle différente. Il en déduit que la formation au français juridique représente un enjeu capital aussi bien pour l'Europe que pour la Francophonie. Après avoir réitéré le soutien de son pays à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, il signale qu'en matière de technologies de l'information et de la communication, le site www.croatie.eu a été réalisé en croate, en français et en anglais. Enfin, il souligne que l'année 2015 sera placée sous le signe de la Francophonie avec la célébration tout le mois de mars et, d'avril à octobre 2015, de la saison française en Croatie, « Rendez-vous ».

La cheffe de délégation de la Géorgie, membre observateur de l'OIF depuis 2004, réitère l'importance qu'attache son pays à la coopération avec l'OIF, soulignant la collaboration

étroite avec l'AUF. Elle remercie la famille francophone pour son appui à l'intégrité territoriale de la Géorgie, qui se reflète notamment dans les documents et déclarations adoptés par les instances. Elle remercie particulièrement le Secrétaire général qui, en 2008, a appelé à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu en six points conclu à la suite de l'agression militaire russe. Elle évoque la persistance du conflit, qui nécessite un soutien de la communauté internationale, et mentionne la signature, le 24 novembre, d'un accord de partenariat stratégique et d'alliance entre la Fédération de Russie et la région d'Abkhazie, que le gouvernement géorgien juge contraire au droit international et susceptible de menacer la sécurité sur le terrain. Elle salue l'OIF et les États et gouvernements membres qui défendent les principes de l'indépendance et de l'inviolabilité des frontières et réitère la position de la Géorgie en faveur de la résolution pacifique des conflits. Elle rend hommage et remercie le Secrétaire général pour son soutien permanent qui a permis à la Géorgie d'acquérir le statut d'observateur.

Au titre des progrès accomplis par son pays depuis qu'il a obtenu le statut d'observateur il y a dix ans, **le chef de délégation de la Hongrie** mentionne la création d'un centre universitaire francophone à Szeged, qui marque une avancée politique en termes d'attachement aux valeurs de la Francophonie, d'enseignement supérieur en langue étrangère et d'approfondissement de ses rapports avec les pays francophones. Il évoque la célébration à Budapest et dans tout le pays du festival de la Francophonie. Enfin, il indique que, grâce au mémorandum signé en 2010 avec l'OIF, plusieurs centaines de fonctionnaires hongrois ont été formés au français pendant trois ans, ce qui a renforcé les capacités de ceux qui sont chargés des dossiers européens et multilatéraux. Il espère que la nouvelle convention proposée par l'OIF permettra d'atteindre des résultats similaires dans les années à venir. Se réjouissant que le Sommet de la Francophonie se tienne au Sénégal, il souhaite une coopération renforcée avec les pays d'Afrique francophone et indique que l'engagement de la Hongrie est attesté par l'envoi d'une aide humanitaire pour contribuer à la lutte contre l'épidémie d'Ebola, que le gouvernement envisage de compléter par l'envoi de médecins volontaires dans les pays les plus touchés. Il conclut en confirmant toute l'importance que la Hongrie attache à l'OIF, à ses objectifs et à ses priorités.

La représentante de la Lituanie considère que le fait que l'Afrique s'érige progressivement comme le centre de la langue française justifie que des événements majeurs, tel le Sommet de la Francophonie, se passent sur ce continent. Pour elle, l'épanouissement individuel, qui ne va pas sans liberté d'expression, est au cœur des missions stratégiques de l'OIF que sont la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, l'éducation et la promotion des droits de l'Homme. Elle remarque toutefois que la Francophonie connaît aussi un ancrage collectif, la langue partagée étant porteuse de valeurs et d'objectifs communs. À cet égard, elle salue l'action de l'OIF, qui tente de recréer des dynamiques collectives en matière de démocratie, d'État de droit, d'EFH, de prévention des conflits ou de développement durable. La Lituanie adhère à ces objectifs et se réjouit d'une coopération fructueuse avec l'OIF. Elle apprécie en particulier le programme de formation au français des diplomates et fonctionnaires lituaniens mis en œuvre avec l'OIF, qui a contribué au succès de la présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2013. Tous les ans, la capitale lituanienne célèbre la Journée de la Francophonie, qui symbolise le dialogue des cultures mais aussi la jeunesse et le progrès. La représentante lituanienne se félicite de la nouvelle étape de coopération entre son pays et l'OIF franchie en 2014 avec l'organisation de deux séminaires régionaux, dont l'un sur la gestion des conflits en Afrique, qui témoignent de l'élargissement de la réalité collective francophone. Elle souligne la pertinence de ce thème à l'heure où la Lituanie siège au Conseil de sécurité des Nations unies et s'engage à contribuer davantage à l'effort international pour le rétablissement et le maintien de la paix dans ces zones de conflit.

L'ambassadeure de Serbie fait l'apologie de la diversité culturelle et des valeurs communes de la Francophonie. Elle rappelle l'adhésion de son pays à l'OIF en 2006 en tant qu'observateur, soulignant que le français, deuxième langue étrangère, y est enseigné de longue date, de l'école primaire jusqu'à l'université, et qu'un enseignement bilingue francophone est dispensé dans une

dizaine de lycées à travers le pays. La Francophonie est célébrée tout le mois de mars à travers divers événements tels un concours de chanson francophone auquel participent des jeunes de 13 à 26 ans et un festival de cinéma francophone. L'Association des journalistes francophones de Serbie est membre de l'Union internationale de la presse francophone et le gouvernement serbe octroie de nombreuses bourses aux étudiants d'Afrique francophone. La Serbie a signé avec l'OIF, la France, le Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'elle remercie, un mémorandum relatif à la formation au français des fonctionnaires et diplomates. Elle félicite l'OIF pour les efforts déployés en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique dans les organisations internationales et soutient le projet de Déclaration de Dakar ainsi que les projets de résolutions soumis à la CMF. Considérant que le renforcement de l'égalité et de la solidarité entre pays est la seule réponse possible aux défis d'aujourd'hui, elle souligne la politique de tolérance et de compréhension mutuelle développée en Serbie, pays multiethnique et multiconfessionnel. Elle insiste sur le respect des principes du droit international ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Ukraine. Rappelant ensuite les conditions d'adhésion à l'OIF, elle exprime l'opposition de son pays à l'adhésion du Kosovo en qualité d'observateur, qu'elle considère illégale et contraire à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies de 1999 et à l'Acte final d'Helsinki. Tout en reconnaissant qu'en tant qu'État observateur, la Serbie ne participe pas à ces délibérations et n'a pas à se prononcer sur cette question, elle appelle, pour une question de principe, à ne pas soutenir la demande du Kosovo, au nom de la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son pays.

8.2 Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le président de l'Assemblée nationale de la RDC, premier vice-président de l'APF, après avoir cité un couplet de l'hymne national du Sénégal composé par le Président Senghor, rend hommage à l'action du Président Abdou Diouf à la tête de la Francophonie, dont il a contribué largement à accroître le rayonnement et la visibilité, en privilégiant toujours et partout le dialogue et ce qu'il a coutume d'appeler le « compromis dynamique ». Il salue son plaidoyer inlassable en faveur de la paix et de la défense des droits de l'Homme.

Il relève que les crises politiques qui agitent les pays francophones, notamment ceux d'Afrique, donnent à la Francophonie parlementaire une dimension et une responsabilité nouvelles car le cœur de ces crises réside souvent dans des difficultés d'expression de l'opinion. Il se félicite de la structuration progressive de la société civile africaine, qui a l'ambition naturelle d'occuper davantage le champ politique, y voyant une preuve de maturité démocratique. Face à ces aspirations nouvelles, notamment celles exprimées par les jeunes, il faut, selon lui, reconnaître que la gouvernance africaine a elle aussi fait des progrès en ce qui concerne le renforcement du rôle des institutions, notamment de contrôle. Sachant que l'existence d'un État de droit est reconnue comme la plus sûre garantie de démocratie, de stabilité politique et de développement, il fait observer que la Francophonie fut la première, à travers la Déclaration de Bamako, à insister sur l'importance des liens entre ces trois notions.

Il déclare qu'au sein de l'État de droit, les parlements occupent une place particulière, non seulement parce qu'ils sont issus de l'élection, qui seule donne à tout dirigeant la légitimité démocratique, mais aussi parce qu'ils sont le lieu naturel du partage du pouvoir à la recherche du bien commun. Il affirme que l'existence d'un parlement représentatif, exerçant pleinement et efficacement ses pouvoirs de législateur et de contrôleur, est la meilleure garantie contre tous les errements économiques et politiques d'un État. Prenant pour exemple le terrorisme, il exprime l'avis que celui-ci va souvent de pair, chez les jeunes, avec un sentiment d'abandon. Il estime que c'est l'absence de perspectives de tout changement bénéfique et le sentiment de ne pouvoir faire entendre sa voix qui précipitent tant de jeunes vers la violence. Il considère que, dans plusieurs pays francophones, les mouvements populaires révolutionnaires traduisent le plus souvent une crise de la représentation. Même s'ils peuvent parfois être considérés comme légitimes, ils s'accompagnent inéluctablement d'une période d'incertitude, voire d'insécurité. La logique démocratique veut que les demandes politiques s'expriment par le bulletin de vote et

les débats au sein des enceintes parlementaires et non par la violence dans la rue. Mais encore faut-il que le fonctionnement des parlements le permette. Aussi, le vice-président relève l'importance du rôle de l'APF comme vigie de la démocratie et comme acteur de coopération interparlementaire. Ce rôle s'exprime par la participation aux missions d'observation électorale et l'organisation de séminaires visant le renforcement des capacités des parlements. Le vice-président signale que l'APF est attentive à être particulièrement présente et disponible pour les parlements des pays en sortie de crise. C'est pourquoi beaucoup d'efforts et de moyens ont été consacrés en 2014 à Madagascar et au Mali, dont les sections parlementaires ont été réintégrées en juillet ; l'APF est également disposée à travailler avec le Burkina Faso.

Le vice-président expose la variété des thèmes abordés dans les débats démocratiques et les résolutions de l'APF, tels que financement des partis politiques, éducation et formation professionnelle des jeunes, représentation des femmes en politique et dans les instances économiques, etc. Il indique que par le biais de son programme Noria, l'APF contribue aussi à l'amélioration des systèmes d'information au sein des parlements. Ceux de la Côte d'Ivoire et de la RDC, notamment, ont bénéficié de ce programme ces deux dernières années. Enfin, l'Assemblée parlementaire, qui s'est dotée d'un cadre stratégique 2014-2018, compte sur les États et gouvernements pour lui donner les moyens de continuer à remplir la mission qu'ils lui ont confiée.

9. Questions diverses

La représentante de la Belgique sollicite l'appui des États francophones à la candidature de son pays au Conseil des droits de l'Homme pour le mandat 2016-2018, dans la perspective des élections qui auront lieu en octobre 2015, ainsi qu'à celle de son candidat, M. Jean-Pascal van Ypersele, au poste de président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie de la RDC sollicite le soutien à la candidature de son pays à la présidence des négociateurs des pays les moins avancés (PMA) à la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Il souligne l'importance de faire valoir les préoccupations des pays francophones en la matière.

L'ambassadeur de la Suisse annonce que son pays soutient le Traité international sur le commerce des armes et propose d'abriter à Genève le siège de son secrétariat. Il demande aux États de la Francophonie d'apporter leur soutien à cette candidature lors de l'élection qui aura lieu en juin 2015, à Mexico, à l'occasion de la 1^{ère} Conférence des États parties, à laquelle ces derniers devraient participer en grand nombre.

La déléguée du Maroc propose une motion de remerciements au Président Abdou Diouf pour le rôle qu'il a joué pendant douze années à la tête de l'Organisation.

Cette proposition ayant été acceptée par acclamation, la motion figurera dans le relevé des décisions de la CMF.

Le délégué du Sénégal remercie l'assemblée pour les paroles aimables envers son pays et se félicite de l'approbation par la Conférence des projets de cadre stratégique et de stratégies économique et jeunesse de la Francophonie. Il se félicite de la création d'un nouvel organe subsidiaire de l'OIF dans le domaine de l'éducation ; le choix de Dakar rendant honneur à la longue tradition francophone de son pays, il remercie les États et gouvernements membres pour cette nouvelle marque de confiance. À son tour, il sollicite l'appui des délégations francophones à la candidature du Sénégal comme membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2016-2017. Il sollicite aussi le soutien des États francophones à sa candidature

au Conseil exécutif de l'Unesco, dont les élections se tiendront en novembre 2015, lors de la 38^e session de la Conférence générale.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles sensibilise les délégations à la candidature des Seychelles comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2017-2018. Il rappelle que les Seychelles, État insulaire africain francophone, est actuellement engagé dans des négociations au sein de sa région de l'Afrique de l'Est. Il met en l'avant les critères de francophonie et de rotation des sièges, les Seychelles qui n'ont jamais siégé au Conseil de sécurité étant le seul candidat francophone de la région, et compte sur le soutien et la solidarité des États et gouvernements membres.

Le chef de délégation du Gabon joint sa voix à l'hommage rendu au Secrétaire général Abdou Diouf. Il met l'accent sur l'étape capitale que représentera la Conférence de Paris en décembre 2015 dans la lutte contre les changements climatiques en offrant l'occasion de conclure un nouvel accord sur le climat avec l'ambition de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Il souligne les défis de l'adaptation et de l'atténuation auxquels seront confrontés de nombreux pays. Le Gabon s'est exprimé lors du Sommet sur le climat qui s'est tenu à New York en septembre 2014 et a pris l'initiative d'une rencontre des pays du Sud sur le climat en juin, qui sera l'occasion de mobiliser les pays du Sud en vue de la conclusion d'un accord contraignant. Il insiste sur l'importance d'y être présent et remercie les délégations qui pourront faire le déplacement à Libreville.

Le représentant du Vietnam annonce la candidature de son pays au Conseil économique et social des Nations unies pour la période 2016-2018 et sollicite le soutien de la Francophonie.

Le Président indique que bonne note est prise de toutes ces candidatures.

10. Date et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

Le président annonce la candidature de l'Arménie pour abriter la prochaine Conférence ministérielle en 2015, à une date qui sera précisée ultérieurement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le représentant de l'Arménie remercie les États et gouvernements membres pour leur soutien à la candidature de son pays pour accueillir la 31^e Conférence ministérielle et réaffirme la volonté de l'Arménie de faire de cet important rendez-vous un événement à grande visibilité pour la Francophonie et un moment fort d'affirmation des valeurs et de la diversité francophones.

11. Adoption du relevé des décisions et des projets de résolutions

Il est procédé par acclamation à l'adoption du relevé des décisions préparé et lu par le rapporteur général, le Canada Nouveau-Brunswick, et des projets de résolutions de la 30^e session de la Conférence ministérielle, sous réserve des interventions suivantes.

Le représentant personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande qu'à la décision 128, il soit prévu que les modalités d'indexation des contributions statutaires fassent l'objet d'un examen annuel à partir du budget 2016.

Le représentant du Cameroun, appuyé par **le représentant du Gabon**, souhaite la prise en compte de son appel à la lutte contre le terrorisme et Boko Haram.

Le relevé des décisions de la 30^e session de la CMF est ainsi adopté.

- **Clôture des travaux**

Au terme de deux jours de travaux fructueux, **le président de la CMF** remercie les participants pour l'esprit constructif qui a prévalu tout au long des échanges et dont les recommandations permettront de renforcer davantage l'action de l'Organisation au service des peuples, en particulier en faveur des femmes et des jeunes, acteurs de paix, vecteurs de développement. Il se félicite de la qualité et de l'actualité des débats qui ont porté notamment sur les axes stratégiques sur lesquels se concentrera la coopération francophone dans les prochaines années, incluant la programmation quadriennale et les budgets 2015-2018 de l'OIF, le cadre stratégique, les stratégies économique et jeunesse, et la Déclaration finale ainsi que les résolutions à soumettre au Sommet avec l'espoir que les engagements forts et innovants qui les sous-tendent ainsi que les stratégies et actions qui s'y rapportent permettront à l'Organisation de franchir un nouveau palier.

Le président souligne l'importance de ces textes, à la mesure des défis qui se posent dans l'espace francophone – un espace transrégional, représentant 14% de la population mondiale et plus de 20% des échanges globaux, comprenant des pays parmi les plus développés mais aussi des pays parmi les plus pauvres et qui concentre le plus grand nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations unies dans le monde. C'est un espace qui concentre les défis du monde liés au développement et aux changements climatiques, mais aussi les contradictions du monde divisé entre richesses et pauvreté, les enjeux du monde à travers la croissance économique, la lutte contre les inégalités et l'enjeu de la gouvernance démocratique, politique et économique, auxquels s'ajoutent les défis du développement durable, de la paix et de la sécurité, du terrorisme qui sévit notamment au Sahel, sans oublier l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest qui menace dangereusement la santé publique mondiale. Le président exprime la profonde solidarité de la famille francophone à la Guinée et au Mali face à cette épidémie. Il note que trois autres États membres, le Maroc, le Cabo Verde et l'Égypte, ont été frappés par des catastrophes méritant l'expression de la même compassion et solidarité agissante et appelle les États et gouvernements à leur apporter leur soutien.

Il observe que ces préoccupations justifient les instruments qui s'inscrivent dans l'objectif majeur de placer l'Homme au cœur du processus de développement et de s'engager résolument en faveur du bien-être économique et social inclusif sur la base des valeurs fondatrices de l'Organisation. Le président note que les documents adoptés enrichiront le travail remarquable qu'accomplit la Francophonie, dont il souligne la vitalité, grâce notamment à l'engagement sans faille du Secrétaire général Abdou Diouf, qu'il félicite vivement, de même que l'Administrateur Clément Duhaime et leurs collaborateurs. Il réaffirme son engagement à œuvrer dans le cadre de son mandat à la réalisation des objectifs assignés avec le soutien des États et gouvernements membres, qui se retrouveront en Arménie en 2015 pour la 31^e session de la CMF.

Le président déclare clos les travaux de la 30^e session de la CMF et lève la séance.